

ÉVALUATION

2019>2024

SCOT

UZEGE PONT DU GARD





Six ans après son adoption, le SCoT Uzège Pont du Gard confirme son rôle de cap pour un développement plus sobre et cohérent de notre territoire.

Sur un territoire marqué par un patrimoine exceptionnel, le SCoT a permis de maîtriser la consommation foncière et de préserver les identités paysagères qui font la singularité du territoire de l'Uzège Pont du Gard.

Il a aussi engagé notre territoire dans une transition plus sobre et résiliente en veillant à articuler habitat, mobilités, activités économiques et préservation des espaces naturels et agricoles.

Ce bilan permet de confirmer le Scot de l'Uzège Pont du Gard en tant qu'outil de protection et de projection du territoire.

Les années à venir devront traduire encore plus concrètement les ambitions d'équilibre, de sobriété, de développement durable et d'identité territoriale qui ont guidé son élaboration.



Philippe Marchesi

Président du PETR Uzège
Pont du Gard

Introduction	p. 6
> L'application du SCoT	p. 8
> Cadre méthodologique et données mobilisées	p. 10
1/ Assurer un développement vertueux et durable	p. 14
> Participer à la lutte contre les changements climatiques	p. 18
> Définir l'armature paysagère comme support d'attractivité	p. 20
> Préserver et mettre en réseau les espaces naturels et agricoles	p. 20
> S'engager dans une urbanisation durable et économe en prenant en compte le risque	p. 22
Synthèse	
2/ Privilégier la solidarité et la proximité territoriale	p. 30
> Construire une armature territoriale équilibrée	p.34
> Diversifier l'offre de logements pour pérenniser le dynamisme démographique	p.34
> Répondre aux besoins de mobilité et de communication	p. 44
Synthèse	
3/ Impulser un nouveau rayonnement pour assurer l'attractivité du territoire	p. 52
> Dynamiser l'économie locale	p. 56
> Organiser l'économie touristique et patrimoniale	p. 62
Synthèse	
Bilan synthétique	p. 68
Glossaire	p. 70



Introduction

L'évaluation du SCoT Uzège Pont du Gard

Le SCoT a pour objectif de fixer de grandes orientations pour le développement du territoire à horizon 20 ans. Il fournit un cadre aux démarches de projet communales ou intercommunales et doit permettre la mise en cohérence des politiques d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements de commerces et d'environnement.

Le SCoT du Uzège Pont du Gard a été approuvé en décembre 2019. Comme le prévoit le cadre réglementaire (L143-28 du CU), le SCoT doit faire l'objet d'une analyse six ans au plus tard après la délibération portant approbation du SCoT. Cette analyse porte sur l'application du schéma dans les domaines suivants :

- > Environnement
- > Transports/déplacements
- > Maîtrise de la consommation de l'espace et réduction du rythme de l'artificialisation des sols
- > D'implantations commerciales....

Cette analyse est communiquée au public, à l'autorité administrative de l'État, et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement.

Dans le cadre de l'évaluation du SCoT, il a été fait le choix de suivre les grands objectifs politiques fixés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.



L'évaluation du SCoT Uzège Pont du Gard porte sur la période 2019-2024, conformément aux dispositions réglementaires.

Elle vise à apprécier la mise en œuvre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et à interroger, au regard des dynamiques observées, la pertinence des orientations retenues.

Une mise en compatibilité mesurée des documents d'urbanisme locaux

Qu'est-ce que le rapport de compatibilité?

La notion de compatibilité repose sur un principe de non-contrariété des dispositions prises par le SCoT. Ainsi, un document est considéré compatible avec un document de portée supérieure lorsqu'il n'est pas contraire à ses orientations ou principes fondamentaux et qu'il contribue à leur réalisation. À l'inverse d'un rapport de conformité, plus strict, le rapport de compatibilité laisse une marge d'interprétation.

30% des communes du SCoT Uzège Pont du Gard ont engagé des procédures d'évolution de leurs documents d'urbanisme. Fin 2024, 7 d'entre elles se sont mises en compatibilité avec le SCoT approuvé en 2019, 2 PLU ont été arrêtés et 6 PLU sont en cours d'élaboration ou de révision.

Les délais de mise en compatibilité

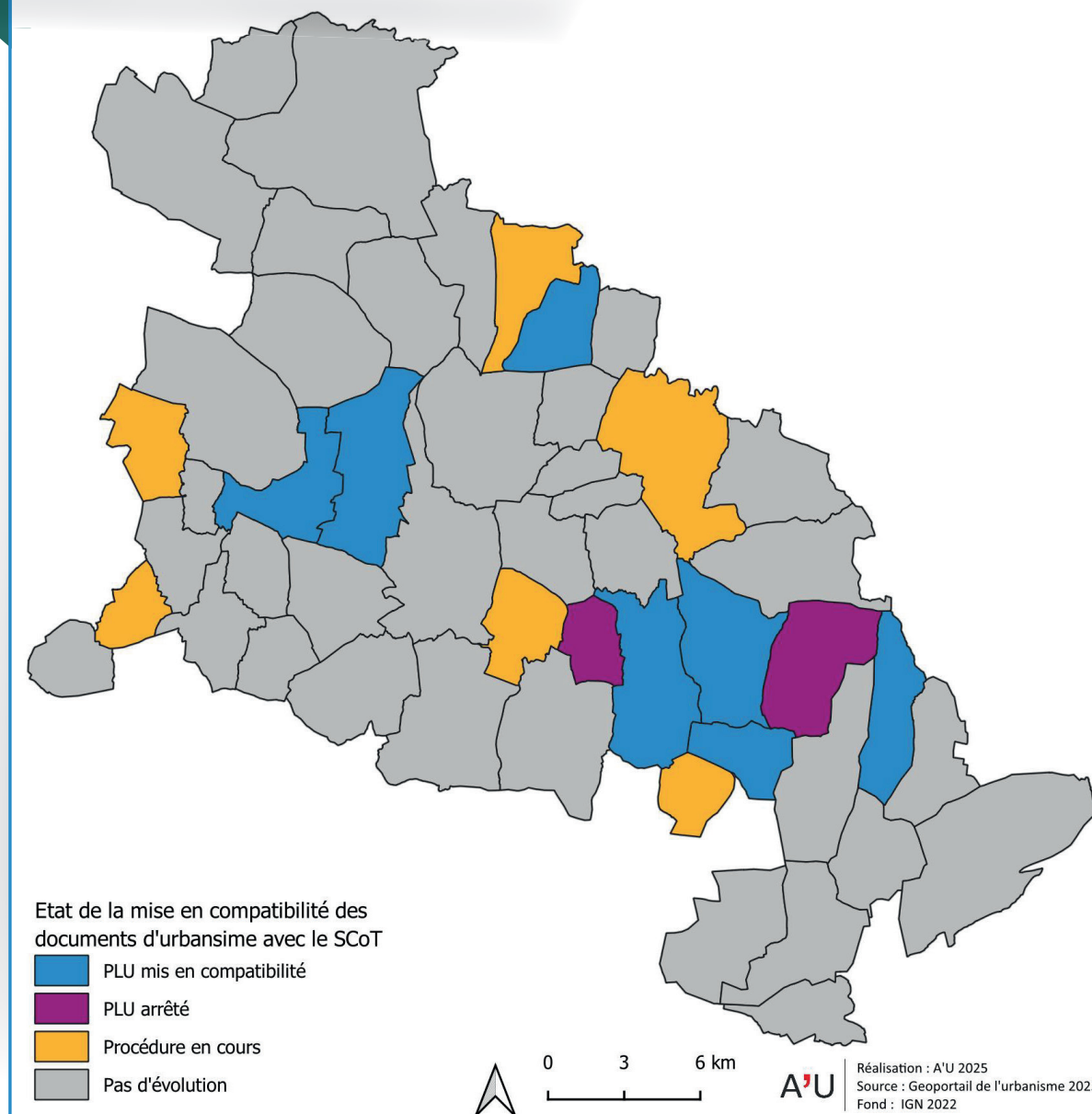
Les articles L153-49, L153-50, L153-21 du Code de l'urbanisme précisent les conditions et les délais de mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Pour les documents d'urbanisme dont l'élaboration et la révision ont été engagés avant le 1er avril 2021 et en cas d'incompatibilité, la mise en compatibilité doit être réalisée :

- > dans un délai d'un an, si l'incompatibilité peut être levée par une modification
- > dans un délai de 3 ans si l'incompatibilité nécessite une révision

Pour les documents d'urbanisme dont l'élaboration et la révision ont été engagés après le 1er avril 2021 et en cas d'incompatibilité, la mise en compatibilité doit être réalisée:

- > dans un délai d'un an, par voie de modification simplifiée

État de la mise en compatibilité des DU depuis 2019

7
PLUmis en
compatibilité
avec le SCoT
depuis 20198
PLUen cours
de mise en
compatibilité

Parmi les 50 communes qui composent le SCoT Uzège Pont du Gard, 7 d'entre elles se sont mises en compatibilité avec le SCoT approuvé en 2019. Il s'agit des communes de Castillon-du-Gard, Estézargues, La Bastide-d'Engras, Montaren-et-Saint-Médiers, Remoulins, Serviers-et-Labaume et Vers-Pont-du-Gard.

Actuellement, 2 PLU ont été arrêtés. Il s'agit des communes d'Argillers et de Saint-Hilaire-d'Ozilhan.

Enfin, des procédures d'élaboration ou de révision de PLU sont en cours sur les communes de Baron, Saint Bonnet-du-Gard, Saint-Dézéry, Saint Laurent-la-Vernède, Saint-Maximin et La Capelle-et-Masmolène.

Ainsi, seulement 30% des communes du SCoT Uzège Pont du Gard ont engagé des procédures d'évolution de leurs documents d'urbanisme.

Cadre méthodologique

2019, année de départ pour évaluer le SCoT

La période de référence pour dresser le bilan du SCoT porte sur la période 2019-2024, l'année 2019 constituant le T0 de l'analyse.

La méthode d'évaluation

L'évaluation a été structurée autour de trois piliers méthodologiques complémentaires :

- > Analyse d'indicateurs quantitatifs, issus de bases de données publiques (INSEE, DREAL, DDTM, etc.) ou locales, permettant un suivi de certaines dynamiques (évolution démographique, production de logements, mobilité, consommation d'espace, etc.).
- > Suivi de l'application dans les PLU : de façon transversale, certains indicateurs mettent en évidence la mobilisation d'outils dans les PLU
- > Croisement d'indicateurs et mise en perspective, au regard des grandes orientations du PADD afin de mesurer non seulement les évolutions, mais aussi leur cohérence avec le projet stratégique porté par les élus.

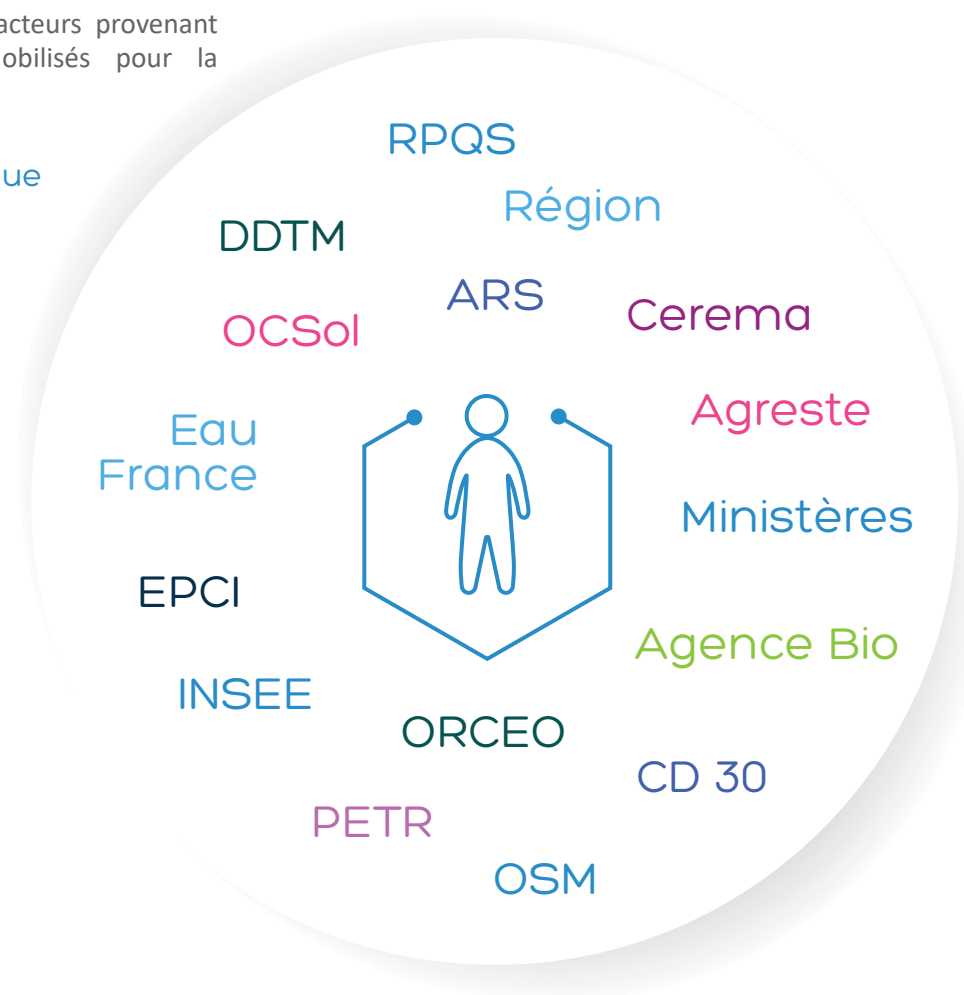
Des sources et fournisseurs de données multiples

Plusieurs sources de données et acteurs provenant d'organismes divers ont été mobilisés pour la réalisation de l'évaluation.

Une analyse multithématique

L'évaluation aborde l'ensemble des thématiques traitées dans un SCoT, notamment :

- > Urbanisme
- > Biodiversité
- > Espaces agricoles
- > Ressources en eau
- > Énergie
- > Déchets
- > Carrières
- > Risques
- > Nuisances
- > Démographie
- > Logement
- > Consommation d'espaces
- > Économie, emploi
- > Commerces
- > Tourisme
- > Mobilités
- >



L'analyse des indicateurs quantitatifs

Les indicateurs quantitatifs mobilisés pour cette évaluation s'appuient d'une part sur les indicateurs de suivi définis dans le SCoT approuvé en 2019, et d'autre part sur les productions plus récentes issues de l'Observatoire de suivi du SCoT Uzège Pont du Gard, mis en place pour assurer un suivi continu et actualisé du territoire.

Cette double source permet d'intégrer des données complémentaires, plus récentes ou plus fines, selon les thématiques.

Plutôt que de procéder à une lecture brute et exhaustive de chaque indicateur, l'évaluation repose sur une approche analytique combinée. Plusieurs indicateurs sont croisés pour produire des indicateurs dits « complexes », construits à partir de différentes variables, afin de mieux refléter les dynamiques à l'œuvre sur le territoire et percevoir l'atteinte des orientations fixées dans le PAS du SCoT.

Le bilan qualitatif

Plusieurs éléments qualitatifs alimentent l'évaluation.

> Certaines démarches ponctuelles – études, projets locaux ou expérimentations territoriales – relèvent plutôt du bilan qualitatif, au même titre que les données quantitatives lacunaires. Bien qu'elles offrent un éclairage précieux sur certaines dynamiques à l'œuvre, leur portée géographique ou

thématique limitée ne permet pas de les considérer comme représentatives de l'ensemble du périmètre du SCoT.

Les limites de l'évaluation à 6 ans

L'exercice d'évaluation est confronté à plusieurs limites méthodologiques et pratiques, qui doivent être prises en compte :

- > La disponibilité des données : certaines données, notamment à l'échelle intercommunale ou communale, ne sont pas disponibles sur l'ensemble de la période 2019-2024. Plusieurs sources, telles que l'INSEE, ne publient des données qu'à intervalles irréguliers.
- > Périodes de référence hétérogènes : selon les thématiques, les données statistiques disponibles n'ont pas toutes la même fréquence ni la même date de mise à jour. Il est donc parfois nécessaire de recourir à des données antérieures ou postérieures à la période visée.
- > Difficulté d'isoler l'effet direct du SCoT : il est complexe d'attribuer directement certaines évolutions au seul effet du SCoT. De plus, les orientations du PAS trouvant leur traduction dans les documents d'urbanisme, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme est déterminante pour appréhender son effet réel.

En raison de l'indisponibilité de certaines données sur la période de référence, l'évaluation qui suit s'attache à mettre en évidence des tendances, des signaux faibles et des signaux positifs.

Données mobilisées et périodes de référence

Source des données	Période de référence
INSEE - RP	2016-2022 2015-2021
INSEE - Tourisme	2019-2024
INSEE - BPE	2019-2023
Ministère - Sit@del2	2015-2024 (9 ans)
DV3F	2019-2024
ADEME - DPE	2021-2024
A'U - Occupation du sol	2015-2024 (9 ans)
A'U - Observatoire foncier	2019-2024
Agreste - RGA	2010-2020
IGN - RPG	2019-2023
Agence bio	2019-2024
ARS - Captages	2019-2023
Eau France	2019-2023
INSEE et A'U - Population localisée	2019-2021
Cerema - Fichiers Fonciers	2019-2024
ORCEO	2019-2022
DREAL - STEP	2019-2023
URSAF	2019-2024
Gard Tourisme	2019-2024

Lecture du document

A retenir

> Éléments synthétiques à retenir des analyses.



Hillam, sunt. Onsed it modis porehen tibuscid quature
hendustionet volest lam se velignam voluptatem.

Les acronymes

> Ils sont à retrouver dans le glossaire.

Les zooms

> Il s'agit de démarches / initiatives isolées et/ou sectorisées qui œuvrent à l'atteinte des objectifs.

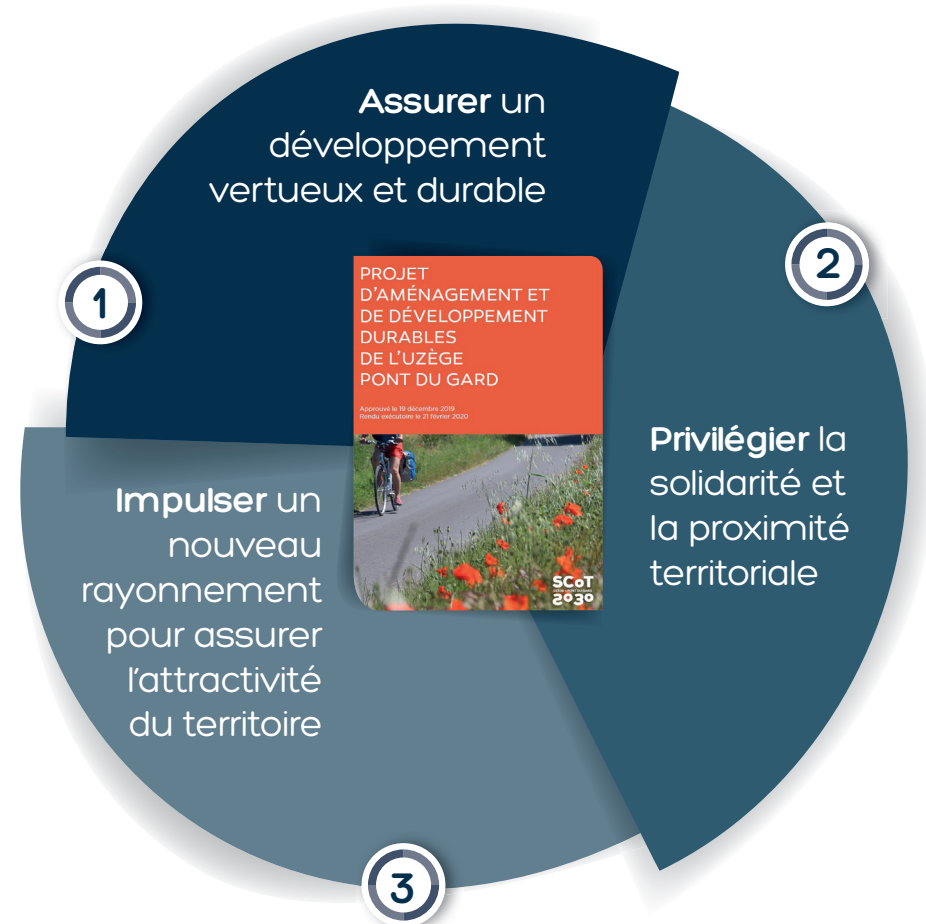


Equae cum sequam rem am erionse distiam, eosaec-
tusa num ius, comnihit voluptae.

3 AXES

du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- 1 Assurer un développement vertueux et durable
- 2 Privilégier la solidarité et la proximité territoriale
- 3 Impulser un nouveau rayonnement pour assurer l'attractivité du territoire



①



Assurer un
développement vertueux
et durable

Assurer un développement vertueux et durable

L'axe 1, Assurer un développement vertueux et durable, est composé des 3 ambitions suivantes :

- > 1.1 Participer à la lutte contre les changements climatiques
- > 1.2 Définir l'armature paysagère comme support d'attractivité
- > 1.3 Préserver et mettre en réseau les espaces naturels et agricoles

L'analyse qui suit s'attache à mettre en évidence dans quelle mesure le SCoT a permis de concilier attractivité territoriale et exigences de durabilité.

Il s'agit d'évaluer la contribution du projet à la lutte contre le changement climatique et aux transitions énergétiques, mais aussi sa capacité à définir une armature paysagère cohérente, porteuse d'identité et de qualité de vie.

L'évaluation s'attache également à apprécier la préservation et la mise en réseau des espaces naturels et agricoles, qui constituent un socle essentiel pour la biodiversité et l'économie locale.

Enfin, l'axe interroge la mise en œuvre d'une urbanisation plus économe en foncier, respectueuse des risques et attentive à la qualité des formes urbaines.



1 Assurer un développement vertueux et durable

Le paysage, support de préservation et d'attractivité

Le PADD insiste sur la préservation de la diversité des paysages, ainsi que sur la protection :

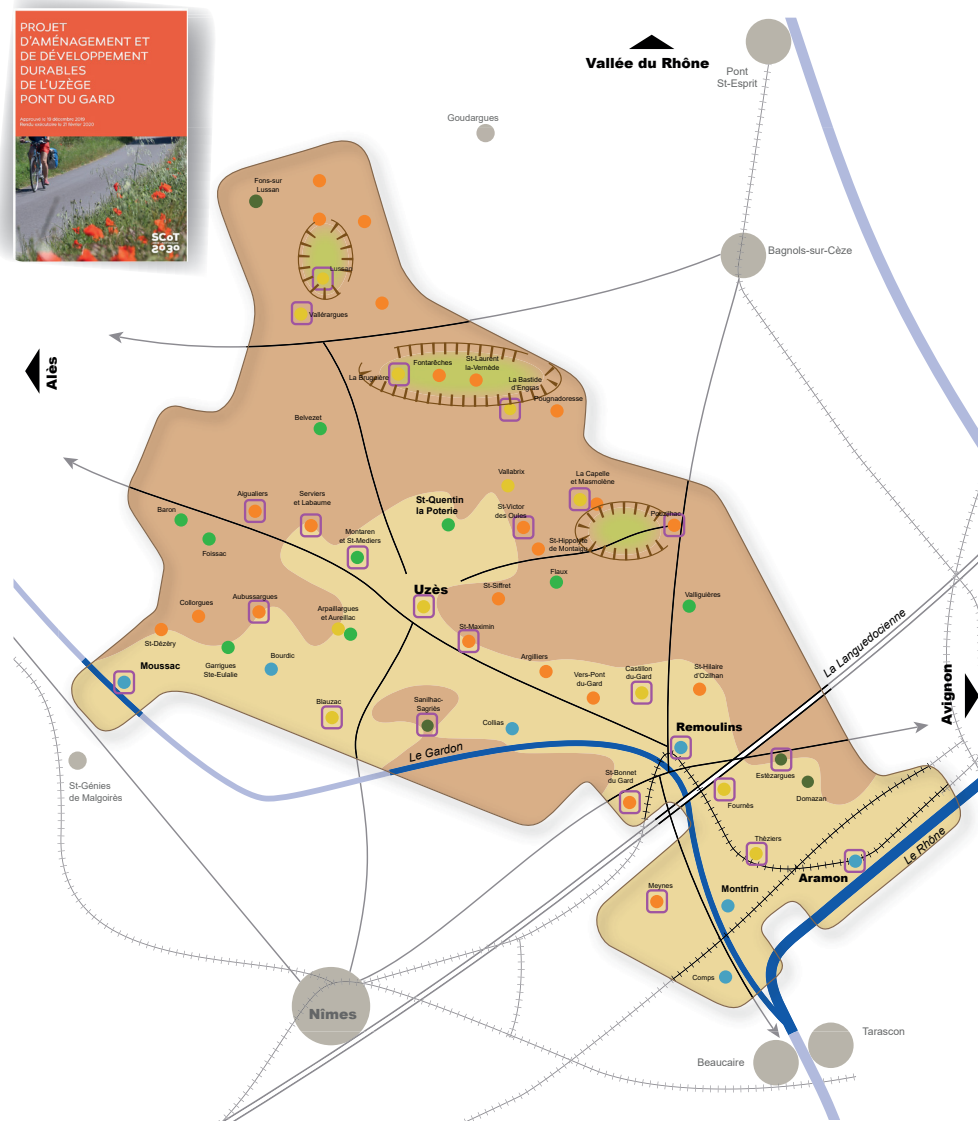
- > des terres agricoles à forte valeur paysagère, de toutes constructions.
- > des espaces naturels, agricoles et des limites entre espaces agricoles et espaces urbanisés, à clarifier
- > du patrimoine lié à l'eau, à restaurer et à se réapproprier
- > du patrimoine architectural historique, qu'il convient d'identifier et d'en réglementer les travaux.

Plusieurs types de sites/secteurs ont été repérés comme devant faire l'objet d'une attention spécifique, en permettant leur préservation, leur requalification ou leur promotion. Il s'agit :

- > des silhouettes villageoises sensibles
- > des entrées de territoire
- > des perspectives paysagères à préserver et les vues : ronde du Barry de Lussan, table d'orientation d'Uzès, le Pont du Gard
- > des sites grandioses : secteurs Fons sur Lussan / Lussan, secteurs du Gardon / Saint-Bonnet du Gard, Pont du Gard

Des axes de découvertes stratégiques ont été fléchés pour être développés.

En matière de développement des énergies renouvelables, le territoire se positionne en faveur de son essor avec l'enjeu de ne pas remettre en cause la qualité paysagère et patrimoniale du territoire et de ne pas porter atteinte aux fonctionnements écologiques.



UTILISER LES SPÉCIFICITÉS PAYSAGÈRES COMME SUPPORT D'ATTRACTIVITÉ

S'approprier la richesse des paysages agricoles et naturels, en protégeant, en s'appuyant et/ou valorisant :

- Le relief et les caractéristiques scénographiques qu'il occasionne et les spécificités paysagères qu'il génère
- Les petites plaines cultivées, incisées dans le massif calcaire

Renforcer la qualité du paysage habité, en prenant en compte et en mettant en scène les caractéristiques :

- Des villages de plaine
- Des villages de plateau
- Des villages perchés
- Des villages de piémont
- Des villages de cours d'eau

Prendre garde au paysage habité, en préservant ou en requalifiant :

- Les silhouettes sensibles

AU
agence d'urbanisme région
nîmoise et alésienne

Biodiversité, gestion des risques et sobriété foncière : les fondements environnementaux du PADD

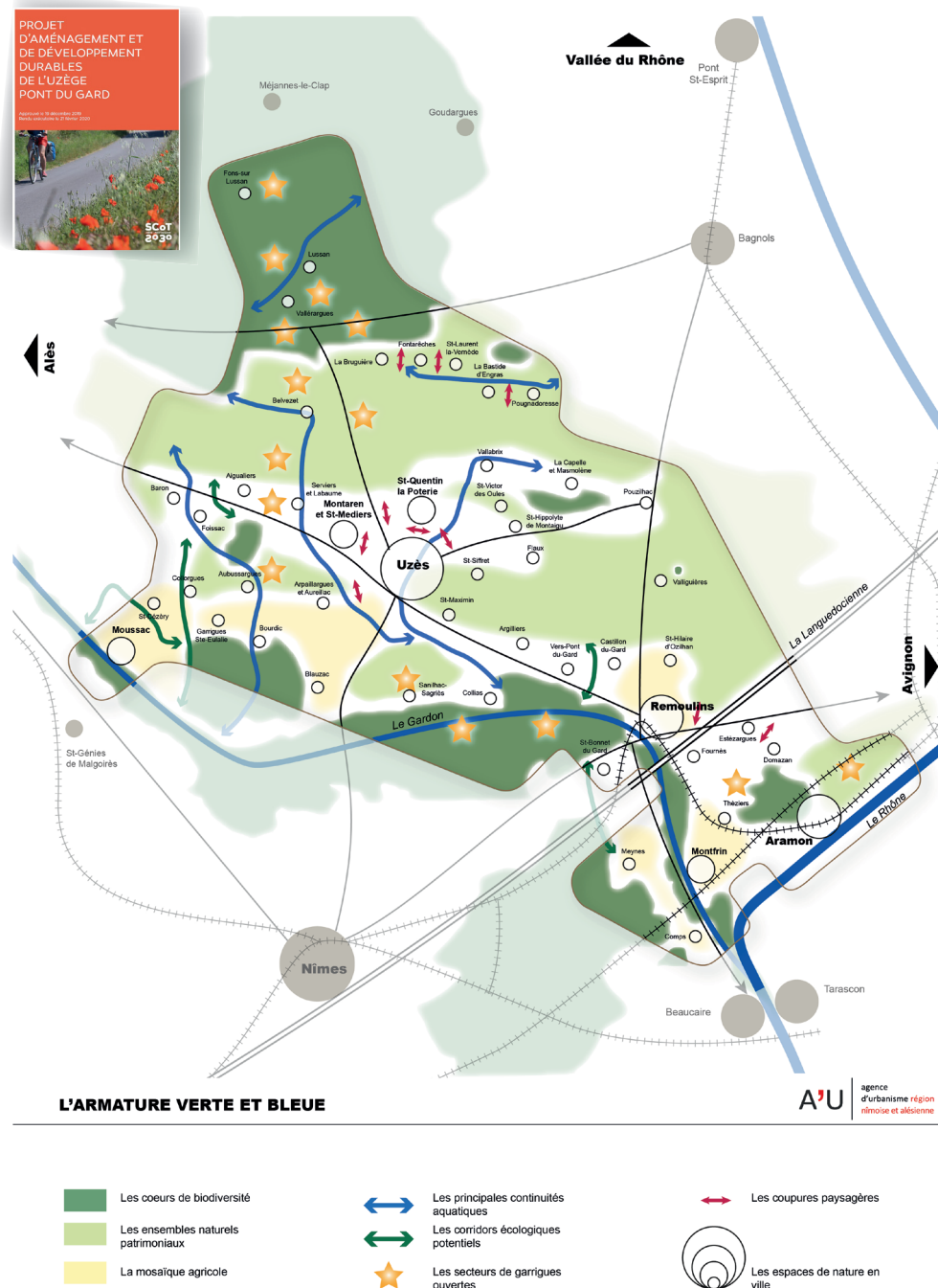
Sur le volet spécifique de la biodiversité, le PADD recherche la préservation de la biodiversité grâce à une armature verte et bleue cohérente, la protection des fonctionnalités écologiques, l'encadrement de l'urbanisation via le déploiement de la séquence ERC, une réflexion à une échelle interterritoriale pour une gestion globale des continuités écologiques. Ces ambitions sont traduites dans la carte de l'armature verte et bleue.

Le PADD affiche l'ambition :

- > d'assurer la protection des cours d'eau principaux notamment le Rhône et le Gardon et leurs affluents, les zones humides ainsi que leurs fonctionnalités
- > de porter attention à la place de la nature en milieu urbain
- > de préserver les fonctionnalités écologiques pour conserver la biodiversité et restaurer la qualité des milieux.

De nombreuses dispositions sont également prises pour prendre en compte la problématique des risques. Il s'agit de porter une attention particulière sur la ressource en eau, en s'assurant que le développement du territoire tienne compte de sa disponibilité. L'enjeu est également de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes en limitant l'exposition aux risques.

La réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est également une forte ambition du PADD, avec un objectif de réduction de 60% de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à horizon 2030 par rapport aux 15 années précédentes. Pour concrétiser l'atteinte de cet objectif, le PADD ambitionne de donner la priorité à l'intensification urbaine et d'encadrer les extensions de l'urbanisation.



1 Assurer un développement vertueux et durable

Axe 1
➤ Amb. 1

Participer à la lutte contre les changements climatiques

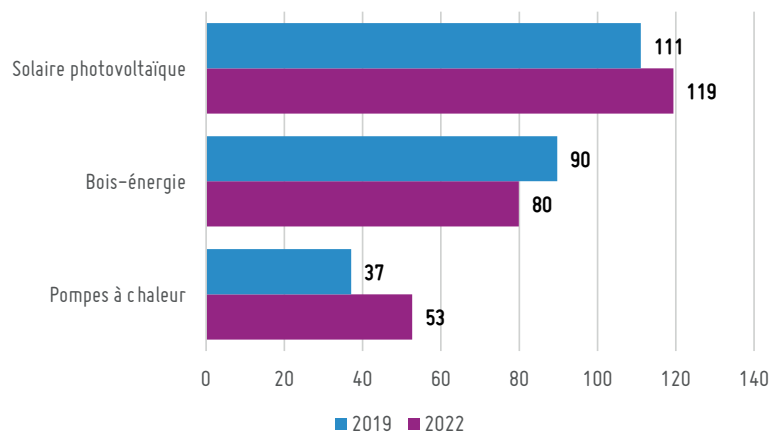
Plus de sobriété, un développement des énergies renouvelables mais un impact sur les espaces de garrigues

Une consommation énergétique en baisse et une production en énergies renouvelables en progression

Entre 2019 et 2022, la consommation énergétique par habitant sur le territoire du SCoT Uzège Pont du Gard a diminué de 1 173 kWh, passant de 22 148 à 20 975 kWh/hab, soit une baisse d'environ 5,3%. Cette tendance à la baisse est uniforme sur les deux intercommunalités qui composent le SCoT et conforte les orientations du SCoT en matière de sobriété énergétique.

En parallèle de la baisse de la consommation énergétique globale, le SCoT Uzège Pont du Gard est également engagé dans l'augmentation de la production ENR. Cette double dynamique explique qu'entre 2019 et 2022, la part de la production d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie totale est passée de 19,8% à 22% soit une hausse de 2,2 points. Les pompes à chaleur et le photovoltaïque sont les types de production qui ont le plus progressé avec respectivement +16 GWh et +8 GWh. A l'inverse la filière bois-énergie est en recul.

Évolution de la production d'ENR entre 2019 et 2022, par types de production (en gWh)



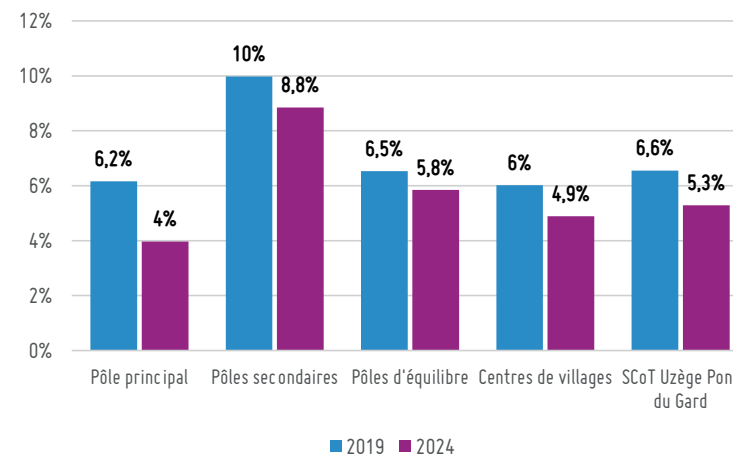
Réalisation : A'U - Source : ORCEO 2022

Des logements médiocres en recul, tout particulièrement au sein du pôle principal

Le classement cadastral est un indicateur de la qualité globale du logement selon des critères relatifs au caractère architectural de l'immeuble, à la qualité de la construction, aux équipements de l'immeuble et du logement. Lorsque ce classement est en catégorie 7 ou 8 cela signifie que les logements sont dans un état mauvais ou médiocre et correspondent donc à un parc potentiellement insalubre.

A l'échelle du SCoT, les logements médiocres sont en recul de 1,3 points entre 2019 et 2024, soit -352 logements médiocres en 6 ans. Cette réduction est particulièrement importante au sein du pôle principal d'Uzès qui enregistre un recul de 2,2 points, soit un passage de 403 à 267 logements médiocres entre 2019 et 2024. Les centres de villages enregistrent également une bonne dynamique avec -163 logements médiocres entre 2019 et 2024.

Évolution de la part des logements médiocres au sein du parc total par niveau d'armature entre 2019 et 2024



Réalisation : A'U - Source : DGFIP Cerema Fichiers Fonciers 2024

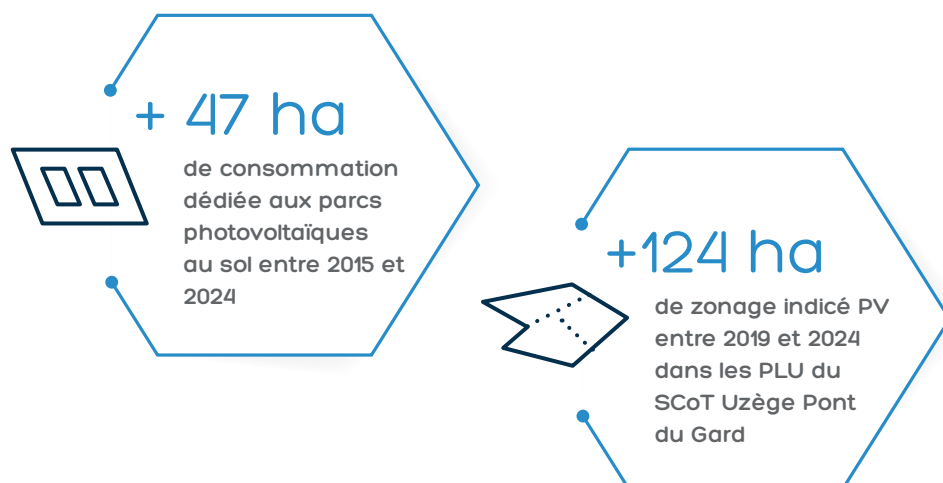
De nombreux projets de développement photovoltaïque

Entre 2015 et 2024, 4 nouveaux parcs photovoltaïques ont vu le jour soit 47 nouveaux ha consommés depuis 2015 :

- > La Capelle-Masmolène - La Combe du Péras - 21 ha
- > Aramon - 4 ha et 2 ha
- > Belvézet - Bois de la Vièle - 20 ha

En 2024, 16 projets, représentant 231 ha sont en cours d'instruction auprès des services de l'État et 14 avant-projets représentant 120 ha ont été recensés.

En 2024, 304 ha de zonages sont indicés PV dans les PLU du territoire. Ces zonages sont en forte augmentation par rapport à 2019, où ils représentaient 180 ha à l'échelle du SCoT, soit +124 nouveaux ha indicés PV en 6 ans. 77% des zones indicées PV sont localisées au sein du Pays d'Uzès et 23% au sein de la CC du Pont du Gard.

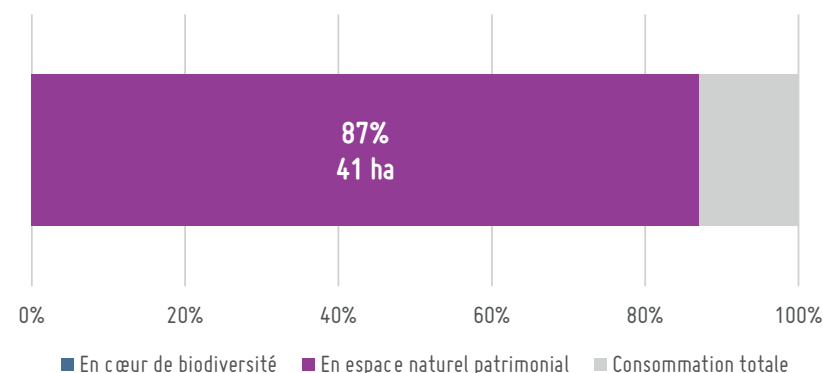


Une consommation dédiée aux ENR qui se réalise principalement dans les espaces naturels patrimoniaux

Au sein du SCoT Uzège Pont du Gard, entre 2015 et 2024, 87% de la nouvelle consommation à destination de la production d'énergie s'est réalisée sein des espaces naturels patrimoniaux (soit 41 ha). Dans ces espaces, le DOO autorise la création de parcs photovoltaïque sous réserve de justifier qu'ils ne peuvent être accueillis dans aucun autre secteur. Aucun projet ne s'est réalisé au sein des cœurs de biodiversité, conformément aux règles du SCoT.

Les milieux naturels ont été les plus impactés, avec 91% de la consommation dédiée aux ENR réalisée en milieux naturels contre 9% en milieu agricole. Le DOO ouvrait une enveloppe totale dédiée au photovoltaïque de 180 ha dont 90 ha en consommation d'espaces entre 2015 et 2030. Avec 47 ha consommés à destination du photovoltaïque depuis 2015, ce volume est respecté.

Consommation à destination de la production d'énergie dans les espaces de la Trame Verte et Bleue entre 2015 et 2024



Réalisation : A'U - Source : SCoT 2019, A'U 2024

1 Assurer un développement vertueux et durable

Axe 1

› Amb2 et 3

Définir l'armature paysagère comme support d'attractivité
Préserver et mettre en réseau les espaces naturels et agricoles

Une protection des paysages et des espaces naturels et agricoles qui s'améliore mais reste insuffisante

Quelques outils de protection des paysages

Dans l'objectif de favoriser la qualité du paysage urbain, la majeure partie du territoire est dotée d'une charte architecturale et paysagère datant de 2006. Seules trois communes du SCoT ne sont pas incluses dans cette charte : Bouquet, Moussac et Domazan. Cette charte était existante lors de l'approbation du SCoT de 2019 et aucune nouvelle charte n'a vu le jour depuis.

Le SCoT Uzège Pont du Gard compte 1 Règlement Local de Publicité (RLP) parmi les 6 réalisés à l'échelle du Gard : celui d'Uzès. De plus, Remoulins a un RLP en cours (arrêté en 2025).

Le SCoT identifiait plusieurs axes de découverte stratégique du territoire et spécifiait qu'aucun point noir paysager ne pouvait être réalisé en vue directe de ces départementales. Cette prescription a été respectée, seule la carrière de Baron est devenue légèrement plus visible depuis la route du fait de son extension. La piscine intercommunale d'Uzès a été réalisée en vue directe mais ne constitue pas un point noir paysager.



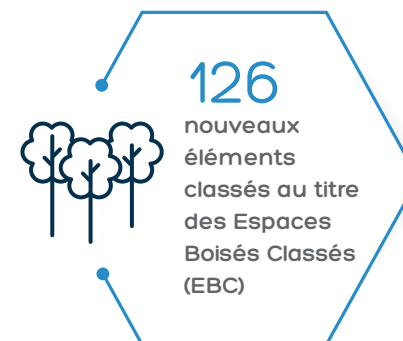
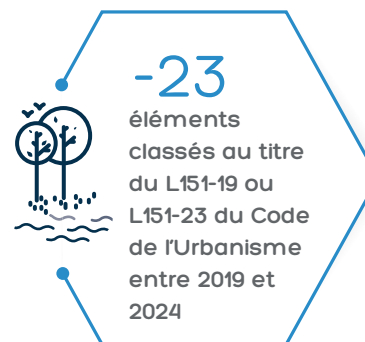
Un Parc Naturel Régional à l'étude

Une étude de préfiguration d'un Parc Naturel Régional (PNR) des Garrigues a été réalisée au cours de l'année 2022, faisant suite à une première étude menée en 2018. Cette nouvelle étude a permis d'enrichir le diagnostic de territoire, d'identifier les premiers axes du projet, de déterminer des scénarios de périmètre, et d'évaluer la plus-value d'un PNR par rapport aux outils existants. En 2023, les communes incluses dans le périmètre ont délibéré pour à 68,1% des communes, contre à 16,6% et 15,3% n'ont pas délibéré.

Une mobilisation contrastée des outils de préservation de l'environnement et des paysages dans les PLU

Les articles L151-19 et L151-23 du Code de l'urbanisme permettent d'identifier le patrimoine bâti, paysager ou les éléments du paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique. En 2024, 566 éléments, représentant une superficie de 703 ha, sont classés au titre de ces articles, répartis sur 18 communes. Par rapport à 2019, ces éléments ont reculé, du fait d'un déclassement des éléments sur la commune de Vers-Pont-du-Gard, où l'ensemble des massifs étaient classés. A l'inverse, 3 nouvelles communes comptent ces prescriptions dans leur PLU*, il s'agit de Remoulins, Castillon-du-Gard et Montaren-et-Saint-Médiers.

A l'inverse, les prescriptions concernant les espaces boisés classés (EBC) au sein des PLU sont en nette augmentation. Entre 2019 et 2024, 126 nouveaux EBC ont vu le jour, soit +632 ha* portant la superficie totale des EBC du SCoT Uzège Pont du Gard à 4 124 ha. La moitié des communes du SCoT ont prescrit un EBC dans leur document d'urbanisme. De plus, les zones agricoles classées Ap au sein des PLU ont également progressé et sont passées de 3 850 ha en 2019 à 4 295 ha en 2024, soit une augmentation de +445 ha*.

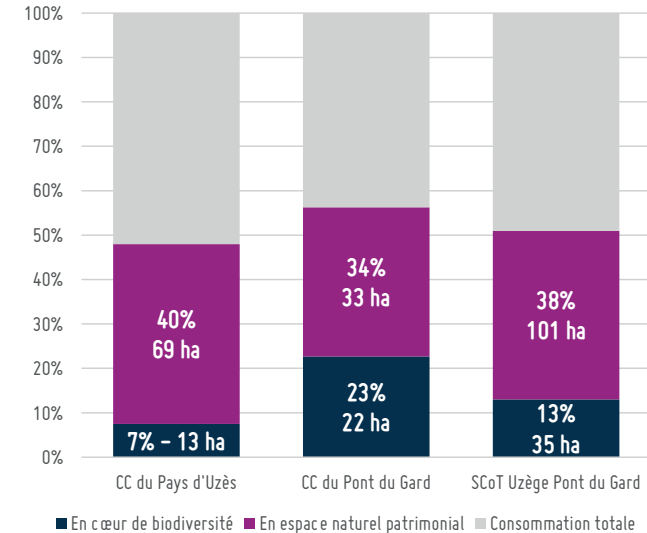


*Précautions d'usage : le millésime 2019 des PLU n'a pas pu être reconstitué partout. Sur Castillon-du-Gard et Montaren-et-Saint-Médiers, il n'a pas été possible de remonter aux versions précédentes, il n'y a donc aucun PLU utilisé dans 2019. Idem pour les élaborations de PLU de Remoulins et Estézargues. Sur La Bastide-d'Engras et Uzès, les PLU utilisés datent de début 2020.

La moitié de la consommation d'espaces du SCoT réalisée au sein des espaces TVB

Au sein du SCoT Uzège Pont du Gard, entre 2015 et 2024, 13% de la nouvelle consommation s’est réalisée au sein des cœurs de biodiversité (soit 35 ha) et 38% au sein des espaces naturels patrimoniaux (soit 101 ha). C’est au sein du Pays d’Uzès que la consommation dans les cœurs de biodiversité est la plus faible (7% soit 13 ha) mais que la consommation au sein des espaces naturels patrimoniaux est la plus élevée (40% soit 69 ha). La consommation au sein des cœurs de biodiversité de la CC du Pont du Gard est notamment due à l’extension de la carrière de Montfrin-Meynes. Pour rappel, le DOO prévoyait d’interdire toute urbanisation au sein des cœurs de biodiversité (sauf communes dont l’enveloppe est intégralement comprise en zone coeur ou équipements d’intérêt général).

Consommation dans les espaces de la Trame Verte et Bleue entre 2015 et 2024



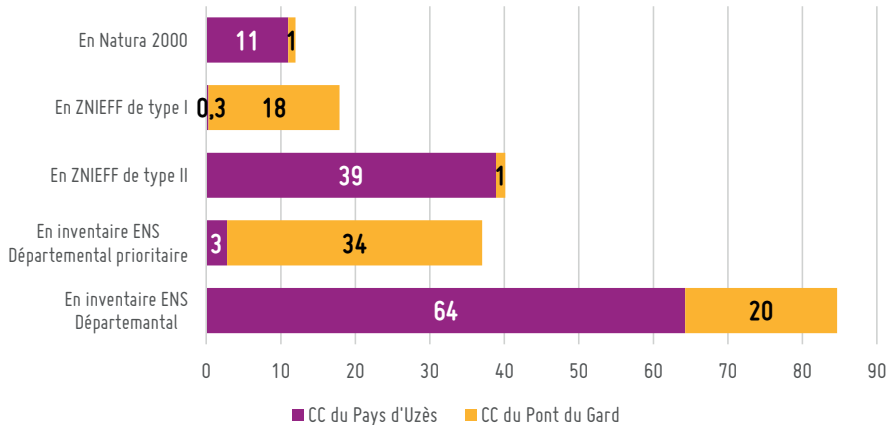
Réalisation : A'U - Source : SCoT 2019, A'U 2024

Si on se concentre sur la consommation d'espaces dans les secteurs de la TVB au sein des PLU mis en compatibilité avec le SCoT, il apparaît que 3 ha de consommation ont été réalisés dans les cœurs de biodiversité (notamment du fait de la proximité de Remoulins au Gardon) et 5,5 ha dans les espaces naturels patrimoniaux, soit des ratios assez faibles au regard du nombre de communes représentées.

Une consommation dans les périmètres environnementaux principalement due au développement des carrières et des parcs photovoltaïques

Entre 2015 et 2024, 12 ha ont été consommés dans les secteurs Natura 2000, soit 4,5% de la consommation totale du SCoT. Les secteurs Natura 2000 ont été particulièrement impactés au sein du Pays d’Uzès, notamment du fait que les communes au nord du territoire y sont intégralement localisées. Concernant les Zones d’Intérêt Écologique Faunique et Floristique (ZNIEFF), ces dernières ont été impactées à hauteur de 18 ha en zone de type I et 40 ha en zone de type II. La consommation de ZNIEFF de type II est notamment due au développement photovoltaïque. Enfin, les secteurs d’inventaire des ENS du département sont les plus impactés, avec 37 ha consommés dans les secteurs classés comme « départemental prioritaire » et 84 ha dans les secteurs classés de niveau « départemental », du fait du développement des carrières en CC du Pont du Gard et des parcs photovoltaïques en CC du Pays d’Uzès

Consommation dans les périmètres environnementaux entre 2015 et 2024



Réalisation : A'U - Source : DREAL 2024, A'U 2024

1 Assurer un développement vertueux et durable

Axe 1 ➤ Amb. 4

S'engager dans une urbanisation durable et économe en prenant en compte le risque

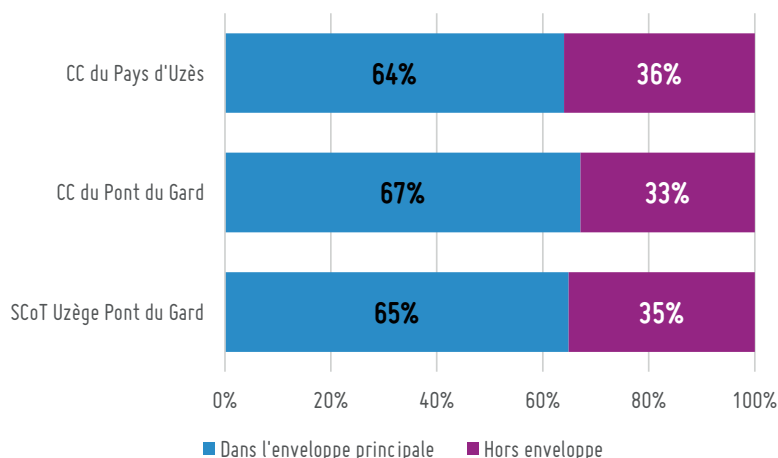
Un début de mobilisation des espaces urbanisés et une baisse la consommation d'espaces

Une part importante d'accueil des nouveaux logements au sein des enveloppes urbaines

Entre 2015 et 2024, le DOO du SCoT fixait l'objectif d'accueil de 3 545 logements au sein des enveloppes urbaines, soit 59% de la production totale. Il apparaît qu'entre 2015 et 2024, 65% des logements commencés au sein du SCoT ont été réalisés dans les enveloppes urbaines soit un total de 2 500 logements.

La CC du Pont du Gard enregistre le taux le plus élevé avec 67% d'accueil des nouveaux logements au sein de ses enveloppes urbaines, un ratio qui dépasse largement ce que préconisait le SCoT pour l'EPCI (48% d'accueil dans les enveloppes urbaines). La CC du Pays d'Uzès, bien qu'ayant un ratio proche, avec 64% des nouveaux logements accueillis au sein des enveloppes, est légèrement en deçà de ce que prévoyait le SCoT pour l'EPCI (67% d'accueil dans les enveloppes urbaines).

Localisation des logements commencés entre 2015 et 2024



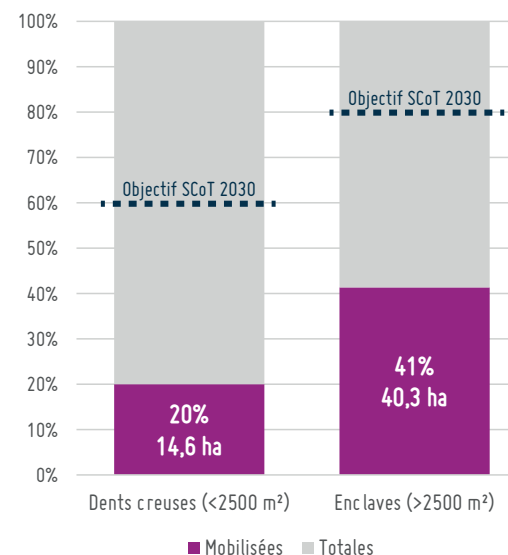
Réalisation : A'U - Source : A'U 2024

Une mobilisation des espaces non bâtis dans les enveloppes qui progresse mais reste en deçà des objectifs du SCoT

Entre 2015 et 2024, environ 55 ha de disponibilités foncières au sein des enveloppes urbaines ont été mobilisées à l'échelle du SCoT. Les espaces les plus mobilisés sont les enclaves avec plus de 40 ha soit 41% du gisement total identifié. Les dents creuses ont été moins mobilisées avec 14,6 ha soit 20% du gisement total. Ces dernières, du fait de leur petite taille sont plus difficiles à mobiliser par la puissance publique et dépendent davantage des initiatives individuelles.

Pour rappel, le SCoT prévoyait que d'ici 2030 80% des enclaves et 60% des dents creuses soit mobilisées. Ces objectifs ne sont pour le moment pas atteints.

Mobilisation des espaces non bâtis dans les enveloppes entre 2015 et 2024



Pour rappel, les enclaves comptent dans la consommation d'espaces, ce qui n'est pas le cas des dents creuses.

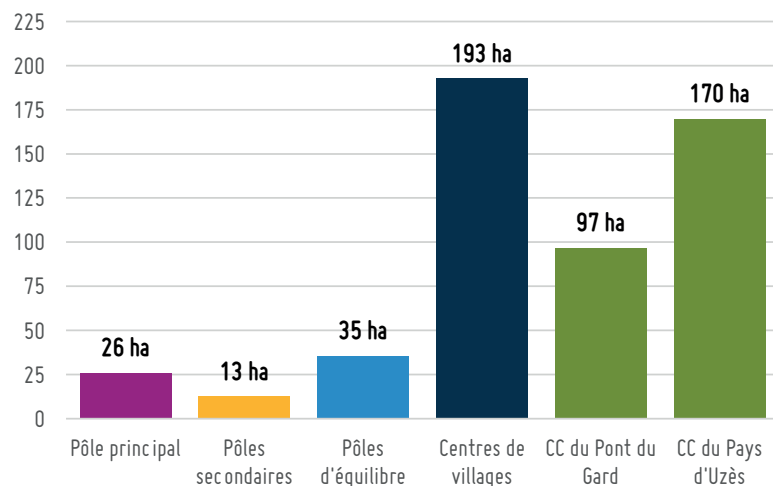
Réalisation : A'U - Source : A'U 2024

Un rythme de consommation qui se tasse

En 2024, le SCoT Uzège Pont du Gard compte près de 6600 ha d'espaces urbanisés soit environ 9% du territoire. Entre 2015 et 2024, ces derniers ont progressé à un rythme de 30 ha/an, prélevés à 55% sur les espaces agricoles, suivis des espaces naturels (44%). Le rythme de consommation s'est affaibli de moitié par rapport à 2001-2015 (60 ha/an). Pour rappel, le SCoT prévoyait une réduction de -54%.

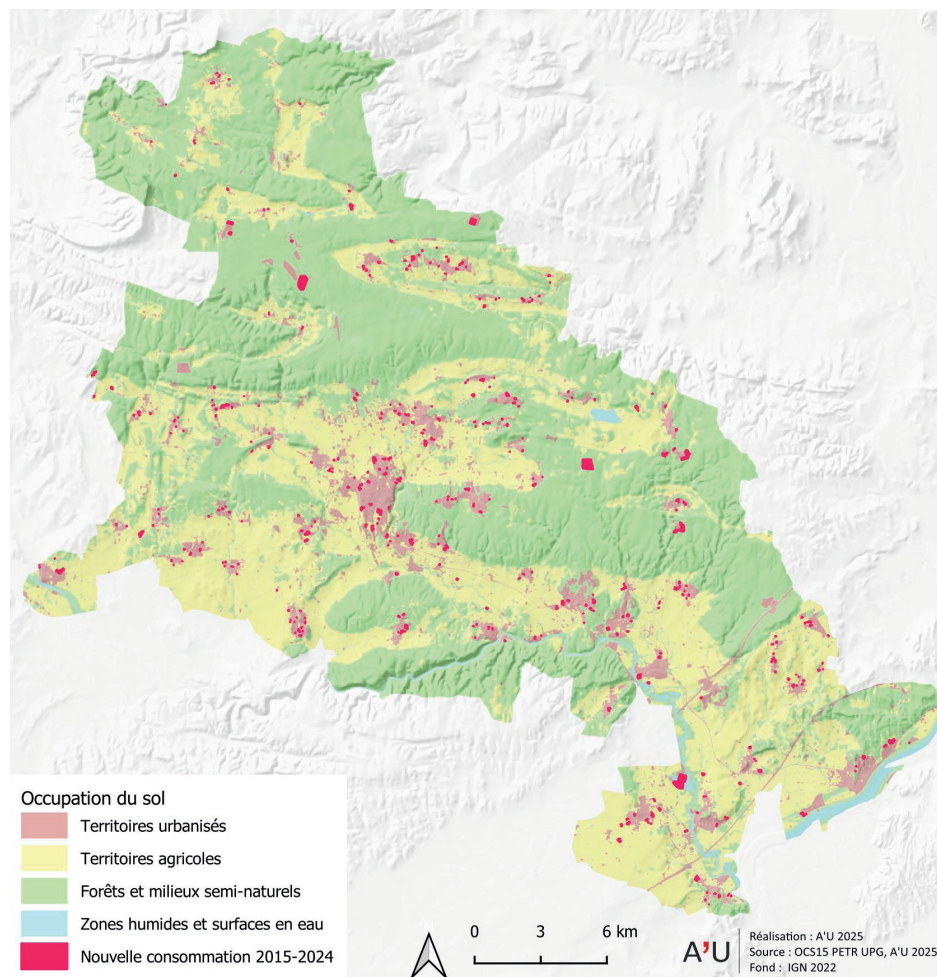
La consommation s'est réalisée à hauteur de 64% au sein de la CC du Pays d'Uzès. Au niveau de l'armature, ce sont les « cœurs de villages » qui ont le plus consommé, tandis que les « pôles secondaires » ont une faible consommation. Ce constat est toutefois à relativiser au regard du nombre de communes présentes au sein de chaque niveau d'armature. Ainsi, si la consommation est divisée par le nombre de communes composant le niveau d'armature, c'est le « pôle principal » qui a le plus consommé (26 ha pour une commune), suivi des « pôles d'équilibre » (9 ha/commune), des « pôles secondaires » (6,4 ha/commune), puis des « centres de villages » (4,5 ha/commune).

Consommation 2015-2024 par niveau d'armature et par EPCI



Réalisation : A'U - Source : A'U 2024

Consommation d'espaces 2015-2024



1 Assurer un développement vertueux et durable

Axe 2 ➤ Amb. 4

S'engager dans une urbanisation durable et économe en prenant en compte le risque

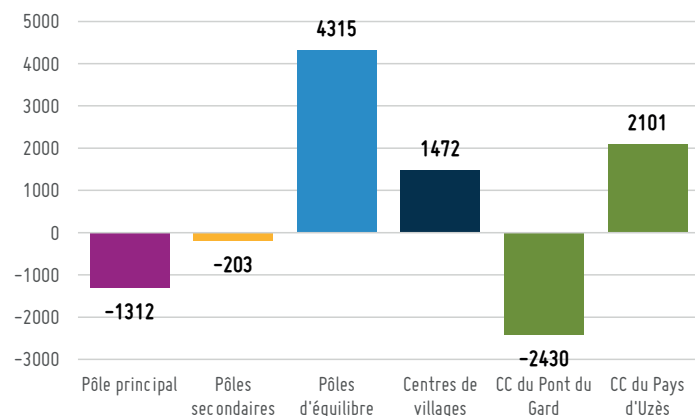
Une consommation d'espaces disparate selon les communes et les postes de consommation

Une faible efficience foncière au sein du territoire

Plus la consommation par nouvel habitant est faible, plus l'usage du foncier est efficace et sobre. Lorsque la consommation d'espaces* est ramenée aux nouveaux habitants, il apparaît que l'efficience foncière au sein du SCoT est assez faible : **un nouvel habitant génère en moyenne une consommation foncière de 5 357 m²**. Cela s'explique par une croissance de la population stagnante voire négative sur certaines communes, soit un faible accueil de population au regard de la consommation foncière.

La meilleure efficience foncière sur le territoire se trouve au sein des « centres de villages » avec 1 472 m² consommés pour chaque nouvel habitant accueilli. Du fait d'un recul de la population, le pôle principal et les pôles secondaires ont **une efficience foncière négative, avec respectivement 1 312 m² et 203 m² consommés par habitant perdu**. Au sein des pôles d'équilibre, l'efficience foncière est faible, notamment du fait de situations très disparates entre les communes qui composent ce niveau d'armature (deux communes perdent des habitants, deux en gagnent). A l'échelle des EPCI, l'efficience foncière est négative au sein de la CC du Pont du Gard et positive mais faible au sein de la CC du Pays d'Uzès.

Consommation par nouvel habitant par niveau d'armature et EPCI (m²)



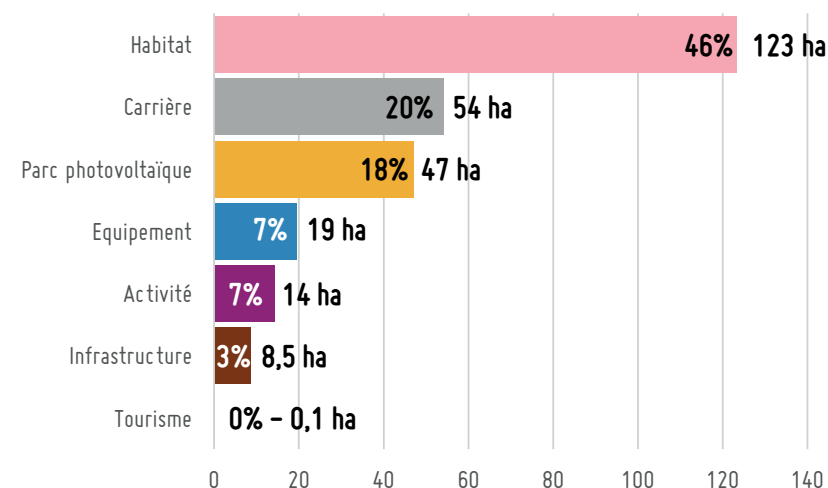
Réalisation : A'U - Source : INSEE 2022, A'U 2024

**Pour calculer l'efficience foncière au regard des nouveaux habitants, les postes carrières et parcs photovoltaïques (très consommateurs, très localisés et sans rapport avec l'accueil de population) ont été sortis de l'analyse. Les autres postes ont été conservés. Sur ce territoire, l'indicateur est difficile à interpréter du fait d'une croissance démographique faible voire négative et d'une consommation d'espaces qui continue. Aussi les résultats avancés ne doivent pas être considérés au chiffre près, mais comme le reflet d'une faible efficience foncière.*

Une consommation d'espaces dominée par l'habitat

Entre 2015 et 2024, 267 ha ont été consommés à l'échelle du SCoT, au sein des 342 ha prévus à horizon 2030 par le SCoT en vigueur. Ainsi, 78% de la consommation projetée s'est réalisée au cours de 60% de la période couverte par le SCoT. Les principaux postes de consommation sur la période sont l'habitat, les carrières et les parcs photovoltaïques.

Destination des nouveaux espaces consommés entre 2015 et 2024



Réalisation : A'U - Source : A'U 2024

Une avancée de la consommation d'espace par rapport au prévisionnel disparate selon les postes

Au regard des comptes fonciers que prévoyait le SCoT pour 15 ans :

- > 92% de l'enveloppe habitat a été consommée entre 2015 et 2024. Ce constat à l'échelle du SCoT cache des disparités importantes à l'échelle des EPCI : l'enveloppe habitat a été dépassée sur le Pays d'Uzès mais utilisée seulement pour un peu plus de la moitié au sein du Pont du Gard.
- > 100% de l'enveloppe équipement a été consommée entre 2015 et 2024, avec une répartition équilibrée par rapport à ce que prévoyait le SCoT.
- > 50% de l'enveloppe dédiée aux infrastructures a été consommée entre 2015 et 2024, soit un ratio modéré.
- > 28% de l'enveloppe zones d'activités été consommée entre 2015 et 2024, soit une consommation très faible sur ce poste.
- > 0% de l'enveloppe dédiée au tourisme a été mobilisée.
- > 270% de l'enveloppe dédiée aux carrières a été consommée, ce poste ayant été largement sous-évalué au moment du SCoT.
- > 52% de l'enveloppe dédiée aux parcs photovoltaïques a été consommée, en large partie au sein du Pays d'Uzès.

Consommation	Échelle	Habitat	Equipements	Infrastructures	Zones d'activités	Tourisme	Carrières	Photovoltaïque
Prévue par le SCoT entre 2015-2030	Pays d'Uzès	71 ha	10 ha	9 ha	20 ha	-	-	-
	Pont du Gard	60 ha	9 ha	8 ha	30 ha	-	-	-
	SCoT UPG	131 ha	19 ha	17 ha	50 ha	15 ha	20 ha	90 ha
Réalisée entre 2015-2024	Pays d'Uzès	90 ha	10 ha	7 ha	4 ha	0,1 ha	17 ha	41 ha
	Pont du Gard	33 ha	9 ha	2 ha	10 ha		37 ha	6 ha
	SCoT UPG	123 ha	19 ha	9 ha	14 ha	0,1 ha	54 ha	47 ha

1 Assurer un développement vertueux et durable

Axe 1

> Amb. 4

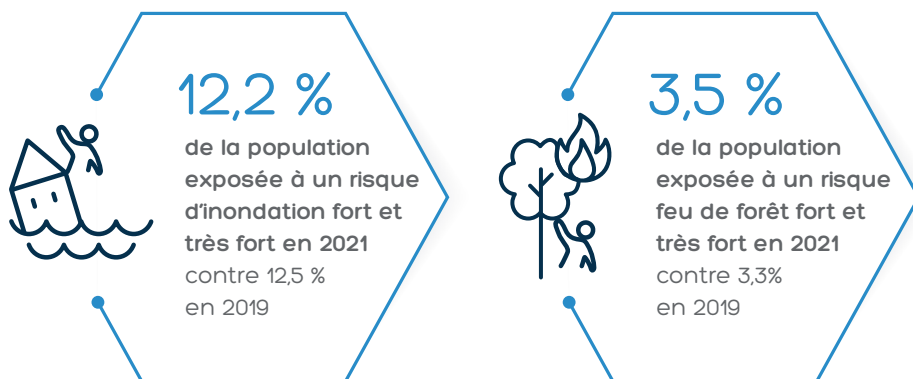
S'engager dans une urbanisation durable et économe en prenant en compte le risque

Une bonne prise en compte des risques mais une pression sur la ressource en eau qui s'accroît

Une prise en compte du risque qui s'améliore

Au sein du SCoT Uzège-Pont-du-Gard, en 2021, 12 650 personnes vivent en zone inondable soit 23% de la population du SCoT. Cela représente une très légère baisse par rapport 2019. Ce taux est inférieur à celui du département (39%) mais atteint 39% au sein de la CC du Pont du Gard. Ce sont les aléas modérés et forts qui sont les plus fréquents sur le territoire : 76% de la population soumise à un risque inondation est localisée sur un secteur recouvert par l'un de ces deux types d'aléas. Concernant les Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI), la totalité des communes du SCoT sont couvertes par un document.

Concernant le risque incendie, 14 400 personnes vivent dans une zone soumise à un aléa feu de forêt, soit 26% de la population du SCoT. C'est au sein de la CC du Pays d'Uzès que ce taux est le plus élevé, atteignant près de 28%. Toutefois, les personnes habitant en zone d'aléa sont majoritairement localisées dans des zones d'aléa faible. 3,5% de la population du SCoT vivent en zones d'aléa incendie élevé ou très élevé (1 900 personnes), contre 3,1% à l'échelle du Gard. Par rapport à 2019, la population en zone d'aléa fort à très fort a très légèrement augmenté (environ +100 habitants).

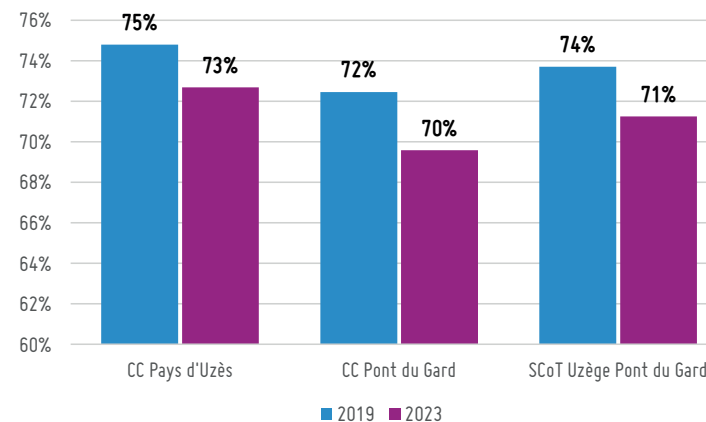


Un taux de rendement des réseaux d'eau potable en baisse

En matière d'eau potable, le rendement des réseaux permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée sur le périmètre du service. Le Schéma de Gestion Durable de la Ressource en Eau du Gard, vise des taux de rendements situés entre 70 et 75% en milieu rural et 75 à 80% en milieu urbain à horizon 2020. A l'échelle du SCoT, le taux de rendement des réseaux est en baisse entre 2019 et 2023 : il est passé de 74% à 71%. Ce constat de recul est commun aux deux EPCI du territoire. Les reculs les plus importants sont enregistrés au sein du SIAEP de Montaigu, Pouzilhac, Saint Maximin et Moussac, tandis que les améliorations les plus grandes sont localisées au sein La Bastide d'Engras et Pognadoresse. Le taux de rendement reste très variable selon les entités de gestion de l'eau :

- > 37% des entités de gestion ont des taux supérieurs à 75% (contre 50% en 2019),
- > 44% des entités de gestion ont des taux inférieurs à 70% (contre 27% des entités en 2019).

Évolution du taux de rendement des réseaux d'eau potable entre 2019 et 2023*



*Précautions d'usage : faute de données disponibles, la commune de Bouquet ne fait pas partie de l'analyse et Sanilhac-Sagriès est absente de 2019.

Réalisation : A'U - Source : Eau France 2023

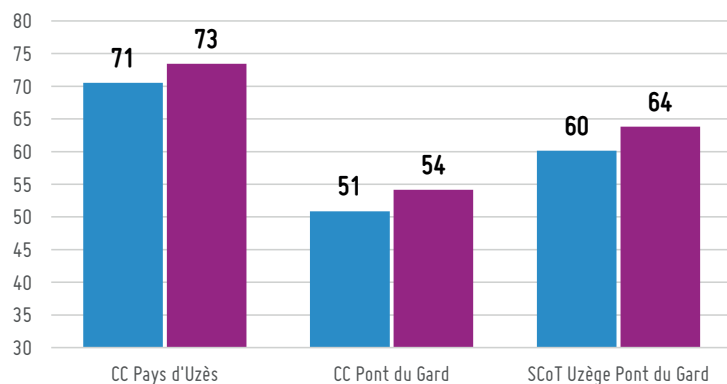
Une consommation domestique en hausse

En 2023, la consommation moyenne annuelle à l'échelle du SCoT Uzège Pont du Gard s'établit à 64 m³/habitant/an soit un taux supérieur à celui enregistré à l'échelle nationale (54 m³/habitant/an). La situation s'est dégradée par rapport à 2019 avec une augmentation de la consommation moyenne par habitant. Ce constat de recul est commun aux deux EPCI du territoire, bien que la CC du Pont du Gard ait une consommation moyenne plus faible, qui correspond à la moyenne nationale. C'est au sein de la CC du Pays d'Uzès que la consommation est particulièrement importante, possiblement du fait des nombreuses piscines du territoire.

La situation est assez contrastée selon les entités gestionnaires avec des taux allant de 31 m³/habitant/an (Comps) à des taux dépassant les 80 m³/habitant/an (Saint Siffret, SIAEP de Montaigu, La Bastide-d'Engras et Uzès).

 Une étude de réalisation d'un schéma stratégique eau brute et irrigation vient d'être lancée en partenariat avec les territoires voisins. L'objectif est d'identifier et de préciser les ressources en eau disponibles actuellement et pour les années à venir.

Évolution de la consommation moyenne annuelle d'eau à usage domestique entre 2019 et 2023 (m³/hab/an)*

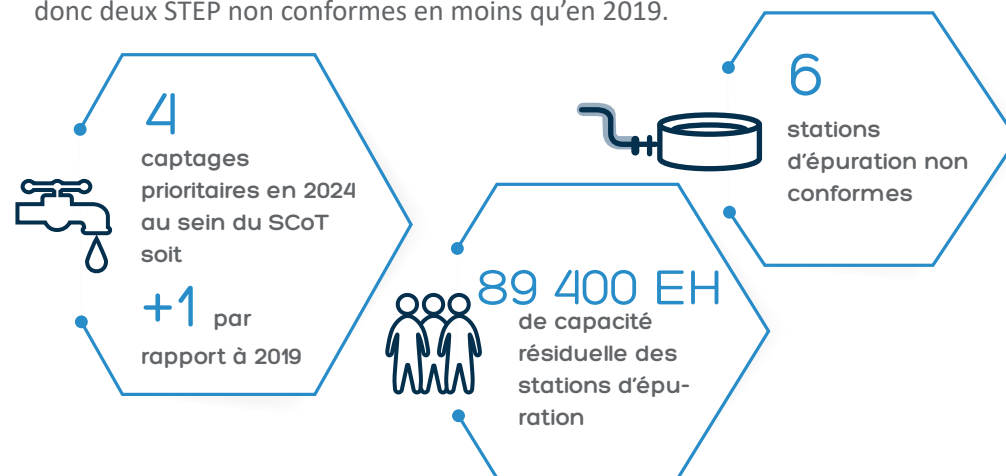


*Précautions d'usage : faute de données disponibles, la commune de Bouquet ne fait pas partie de l'analyse et Sanilhac-Sagriès est absente de 2019.

Quelques captages en situation de fragilité mais une amélioration de la conformité stations épurations

Parmi les 51 points de captages que compte le SCoT, 4 ouvrages sont classés comme prioritaires par le SDAGE 2022-2027, localisés sur les communes de Pouzilhac et Saint-Siffret. Par rapport au SDAGE 2016-2021, valable au moment de l'approbation du SCoT en vigueur, 1 nouveau captage prioritaire a été ajouté, il s'agit du forage le plan à Saint-Siffret.

En 2023, le territoire de l'Uzège Pont du Gard compte 47 stations d'épuration (STEP) soit une capacité de traitement d'environ 89 400 équivalent-habitant (EH). De fait, au regard de la population permanente du territoire, les STEP disposent d'une capacité résiduelle de 34 930 EH. La capacité résiduelle à l'échelle du SCoT est légèrement plus importante que celle de 2019 (qui se situait à 33 140 EH), du fait de nouvelles stations mises en service. Au total, 2 stations d'épuration sont non conformes en performance (Lussan-Vendras et Saint-Victor-des-Oules), 1 est non conforme en collecte (Flaux), et 3 sont non conforme à la fois en performance et en équipement (Pouzilhac, Valliguières et Saint-Maximin). Le SCoT compte donc deux STEP non conformes en moins qu'en 2019.



1 Assurer un développement vertueux et durable

Axe 1
➤ Amb. 1 | Participer à la lutte contre les changements climatiques

Axe 1
➤ Amb2 et 3 | Définir l'armature paysagère comme support d'attractivité
Préserver et mettre en réseau les espaces naturels et agricoles



Des politiques énergétiques volontaristes

- > Une consommation énergétique en baisse (-5,3%)
- > Un travail sur le parc vétuste : les logements médiocres sont en recul de 1,3 points entre 2019 et 2024
- > Une production en énergies renouvelables en progression : les énergies renouvelables représentent 22% de la consommation d'énergie totale

Une protection des paysages qui s'améliore

- > Élaboration de 2 Règlements Locaux de Publicité
- > Une progression des classements en Espaces Boisés Classés: +126 ha depuis 2019



Une très forte demande pour des parcs photovoltaïques au sol

- > Plus de projets de parcs photovoltaïques que d'enveloppe foncière allouée dans le SCoT

Une protection des espaces naturels qui reste insuffisante

- > La moitié de la consommation d'espaces du SCoT réalisée au sein des espaces de la Trame Verte et Bleue
- > Une consommation dédiée aux ENR qui se réalise principalement dans les espaces naturels patrimoniaux
- > Un développement des carrières et des parcs photovoltaïques important dans les périmètres environnementaux



Une consommation d'espaces en baisse

- > Un rythme de consommation d'espaces qui se tasse : une diminution de moitié entre 2015 et 2024 par rapport à 2001-2015
- > Une part importante d'accueil dans les enveloppes urbaines : 65% des logements commencés au sein du SCoT ont été réalisés dans les enveloppes urbaines
- > Une mobilisation des espaces non bâtis dans les enveloppes qui progresse avec 41% des enclaves et 20% des dents creuses mobilisées
- > Une consommation qui s'inscrit dans l'enveloppe globale allouée par le SCoT : 267 ha ont été consommés au sein des 342 ha prévus à horizon 2030

Une meilleure prise en compte des risques

- > Une population moins exposée au risque inondation
- > Une population en zone d'aléa incendie qui stagne

Une amélioration des capacités d'épuration du territoire

- > 5 nouvelles stations mises en service et une diminution des stations non conformes



Une consommation d'espaces importante au regard de la croissance démographique

- > Une efficacité foncière faible au sein du territoire

Une consommation d'espaces qui ne correspond pas toujours au prévisionnel

- > Une consommation d'espaces dédiée aux carrières qui a plus que doublé l'enveloppe allouée
- > Des enveloppes dédiées aux équipements et à l'habitat presque entièrement consommées

Des pressions qui s'accroissent sur la ressource en eau

- > Un rendement réseau qui diminue
- > Une consommation domestique qui augmente
- > 4 captages prioritaires



Le SCoT Uzège Pont du Gard s'inscrit dans un développement vertueux et durable en poursuivant des politiques énergétiques volontaristes, en prenant en compte la protection des paysages et les risques et en ayant amorcé une trajectoire forte de réduction de la consommation d'espaces. Toutefois, certains points faibles demeurent, notamment au niveau de l'impact du développement sur les espaces naturels et des pressions sur la ressource en eau qui s'accroissent. Des études sont en cours au sein du territoire afin de travailler ces deux points.



②

Privilégier la solidarité et la
proximité territoriale

Privilégier la solidarité et la proximité territoriale

L'axe 2, Privilégier la solidarité et la proximité territoriale, est composé des 3 ambitions suivantes :

- > 2.1 Construire une armature territoriale équilibrée
- > 2.2 Diversifier l'offre de logements pour pérenniser le dynamisme démographique
- > 2.3 Répondre aux besoins de mobilité et de communication

L'analyse qui suit vise à apprécier dans quelle mesure le SCoT a contribué à renforcer la cohésion territoriale et à maintenir la vitalité des communes.

L'évaluation porte d'abord sur la capacité du document à construire une armature territoriale équilibrée, garantissant une répartition cohérente des fonctions et des services.

Elle s'attache également à mesurer l'évolution et la diversification de l'offre de logements, condition indispensable pour répondre aux besoins des ménages et soutenir le dynamisme démographique.

Enfin, cet axe interroge la prise en compte des mobilités et des communications, leviers essentiels pour rapprocher les habitants de l'emploi, des services et des centralités, et pour conforter la solidarité à l'échelle du territoire.



2 Privilégier la solidarité et la proximité territoriale

À chaque niveau d'armature, un rôle à jouer en matière d'accueil

L'armature territoriale est le socle de la déclinaison des objectifs du projet d'aménagement stratégique et du Document d'Orientations et d'Objectifs.

En 2019, l'armature du SCoT de l'Uzège Pont du Gard est composée :

- > du pôle principal d'Uzès
- > des pôles secondaires de Remoulins et Aramon
- > des pôles d'équilibre de Saint-Quentin la Poterie, Montaren, Moussac et Montfrin
- > des centres de village

Des «espaces territoriaux» ont été définis pour conserver une cohérence territoriale et paysagère : l'espace de la Confluence, l'espace du Gardon, l'espace de l'Uzège, l'espace de l'Uzège Ouest, l'espace des Garrigues.

Chaque niveau de l'armature a un rôle à jouer à horizon 2030 en matière d'accueil démographique, de production de logements, d'équipements....:

- > Le pôle principal d'Uzès doit retrouver une dynamique démographique positive
- > Les pôles secondaires doivent être renforcés et constituer des pôles d'appui
- > Les pôles d'équilibre doivent être soutenus et jouer un rôle d'appui pour les communes rurales
- > les centres de village, qui jouent un rôle de proximité

Au niveau des espaces territoriaux :

- > l'espace du Gardon doit faire l'objet d'une attention particulière en matière de consommation d'espaces et pérenniser ses équipements.
- > l'espace de l'Uzège doit maîtriser sa croissance démographique et rééquilibrer son offre en matière d'équipements. L'espace Uzège Ouest, plus périurbain, doit être attentif à la préservation de ses silhouette paysagères en raison de son implantation en plaine.
- > l'espace des Garrigues doit s'engager dans la production de plus d'équipements et être redynamisé.



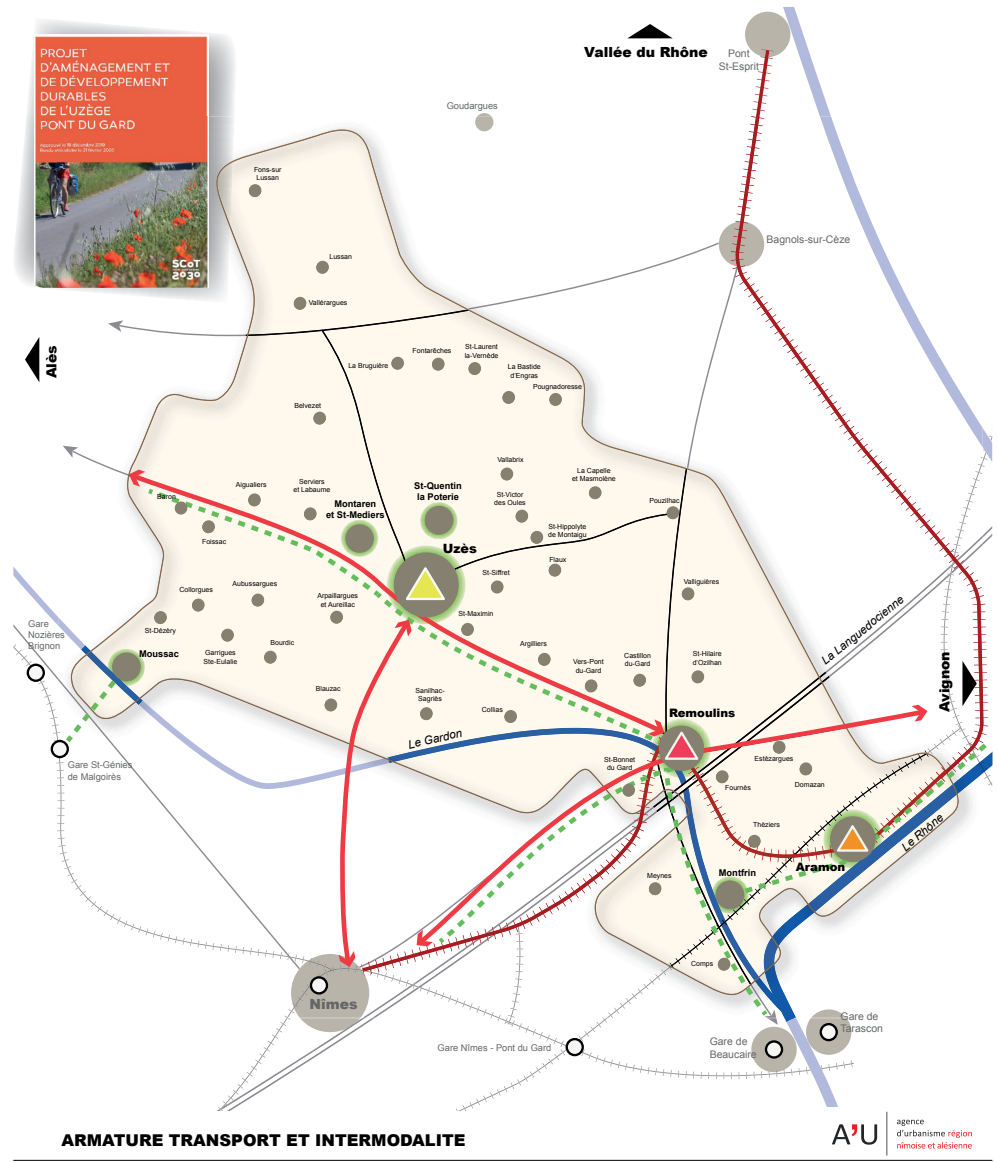
Une réponse à apporter aux besoins de mobilité et de communication

L'ambition à atteindre est d'améliorer l'offre, de rapprocher les lieux de travail, de résidence et de services pour réduire les besoins en mobilité. Le PAS propose une articulation de l'offre de transport en fonction de l'armature territoriale.

Pôle principal	Rôle	Mobilité / Aménagements associés
Pôle principal	Centralité forte, urbanisation dense	TC performants + pôle multimodal, alternatives à la voiture, itinéraires cyclables reliant arrêts, centralités et pôles générateurs de déplacements Création d'un PEM routier à Uzès
Pôles secondaires et d'équilibre	Relais structurants du pôle principal	Développement des modes actifs et du covoiturage, liaisons TC fortes entre pôles, densification autour des gares réouvertes, futurs pôles multimodaux
Pôles villageois	Centralité de proximité	Modes actifs associés au rabattement vers pôles supérieurs, solutions innovantes (covoiturage, transport à la demande)
Communes sur axes interurbains	Points relais stratégiques	Renforcement des lignes interurbaines, parkings relais, aménagements modes actifs autour des arrêts de bus stratégiques

Une forte ambition est portée sur :

- > la création d'une desserte ferroviaire, avec la réouverture aux voyageurs de la rive droite du Rhône) ponctuée de PEM stratégique (Remoulins) et d'équilibre (Aramon)
- > le développement des itinéraires cyclables, avec un renforcement autour des principaux équipements et services de proximité.



2 Privilégier la solidarité et la proximité territoriale

Axe 2

- > Amb. 1
- > Amb. 2

Construire une armature territoriale équilibrée
Diversifier l'offre en logements pour pérenniser le dynamisme démographique

Des dynamiques démographiques récentes qui contrarient les objectifs fixés

Entre 2016 et 2022, la population du SCoT Uzège Pont du Gard est restée quasi stable, passant de 54 312 à 54 518 habitants, soit un taux de variation annuel moyen de seulement +0,06 %, très en deçà de l'objectif de +1,5 % par an fixé par le SCoT. Cette faible progression traduit une inflexion de la dynamique démographique, en rupture avec les tendances antérieures de croissance soutenue observées sur la période de recensement précédente (2011 - 2016) : +0,75% par an soit presque 1% de croissance. A titre de comparaison, le SCoT Bassin de Vie d'Avignon a enregistré une croissance démographique de +0,47% par an, le SCoT du Gard Rhodanien de +0,44% par an, le SCoT Sud Gard +0,46%. Plus dynamique, le SCoT du Pays des Cévennes enregistre une croissance de +0,76% par an. A l'échelle régionale, le taux de croissance démographique entre 2016 et 2022 enregistre un taux de croissance de +0,77% par an.

Des trajectoires différenciées selon les intercommunalités

La Communauté de communes du Pays d'Uzès affiche un léger dynamisme avec un taux moyen de +0,2 %/an. Cette évolution modérée traduit une certaine stabilisation du bassin uzétien, portée par l'attractivité résidentielle d'Uzès et de ses proches environs. À l'inverse, la Communauté de communes du Pont du Gard connaît une baisse de population de -0,1 %/an, marquant un recul démographique.

Une croissance portée exclusivement par les apports migratoires

Sur la période 2016–2022, la faible croissance démographique observée à l'échelle du SCoT Uzège Pont du Gard repose quasi exclusivement sur un solde migratoire positif, évalué à +0,24% par an, correspondant à environ 790 nouveaux habitants. Ces arrivées traduisent le maintien d'une certaine attractivité résidentielle du territoire, notamment auprès de ménages en quête d'un cadre de vie de qualité. Le solde naturel reste négatif, à -0,18 % par an (soit 584 habitants en moins sur la période). Ce déficit naturel, lié à un vieillissement généralisé de la population et à un faible renouvellement des générations, témoigne d'une fragilité démographique structurelle.

Ainsi, la croissance actuelle repose sur une attractivité d'installation plutôt que sur un renouvellement naturel, posant la question de la pérennité de la dynamique démographique à moyen terme et du renouvellement de la population active. Les dynamiques sont toutefois différenciées selon les EPCI, puisque le solde migratoire est négatif au sein de la CC du Pont du Gard.



Ce que dit le SCoT
+1,5%/an de
croissance entre
2015 et 2030



Taux de croissance
> 2016-2022 : **+0,06%/an**,
soit +206 habitants/an



Croissance négative
-0,1%

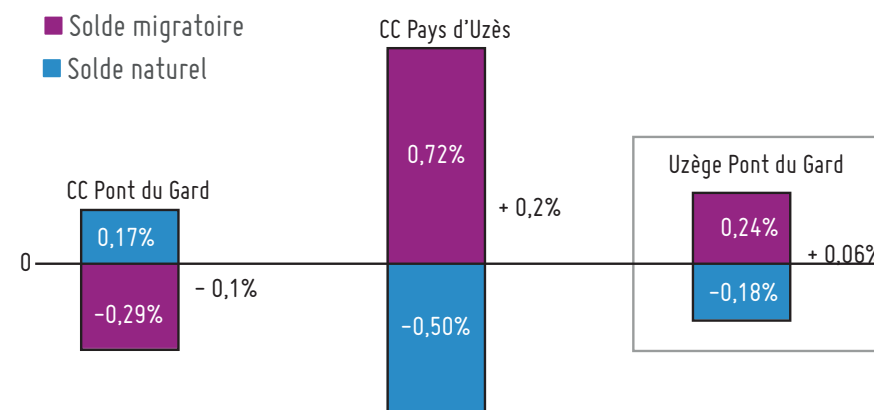
> CC du Pont du Gard



Croissance positive
+0,2%

> CC Pays d'Uzès

Contributions des soldes migratoires et naturels à la croissance démographique



Réalisation : A'U - Source : INSEE 2022, A'U 2024

Une croissance démographique portée par les villages

Une attractivité résidentielle marquée des villages

En 2022, 55% (30 619 habitants) de la population habite dans les centres de village. Les pôles d'équilibre regroupent 9 189 habitants, soit 17% de la population totale, suivi du pôle principal (16% de la population soit 8 360 habitants), et enfin des pôles secondaires, qui représentent 6 350 habitants, soit 12% de la population totale.

Lorsqu'on s'intéresse aux évolutions par niveau d'armature, on remarque que les centres de villages enregistrent la croissance la plus soutenue sur 2016-2022 (+0,29 %/an), alors que toutes les autres polarités stagnent voire régressent.

- > Le pôle principal enregistre une baisse de -0,26%/an, témoignant d'une stagnation démographique malgré son rôle central.
- > Les pôles secondaires enregistrent un repli plus marqué (-0,54%/an), traduisant la difficulté à maintenir leur attractivité et à accueillir de nouveaux habitants.
- > Les pôles d'équilibre restent quasi stables (+0,05%/an), ce qui traduit une certaine inertie démographique, sans véritable croissance.
- > À l'inverse, les centres de villages enregistrent une légère progression (+0,29%/an), confirmant que la croissance, bien que modérée, s'est relocalisée dans les espaces ruraux ou périurbains.

Trois communes ont vu leur population fortement augmenter. Il s'agit des communes de Bouquet (+2,2% par an), de Collorgues (+2,1% par an) et de Valliguières (+2% par an). Uzès enregistre un taux de croissance négatif sur la période (-0,3% par an soit -131 habitants). La commune d'Aramon a le plus perdu d'habitants (-0,7% par an soit -176 habitants).

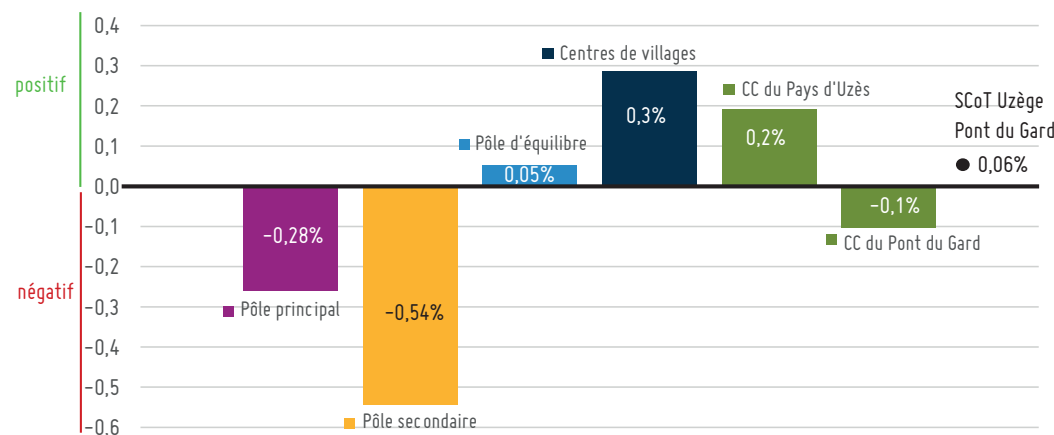
Une polarisation souhaitée non atteinte

Ainsi, sur la période, l'analyse des données traduit une attractivité résidentielle des villages, probablement liée à un marché du foncier plus accessible, à une offre de logements individuels correspondant à la demande et à un cadre de vie recherché (ruralité préservée, proximité d'Uzès ou d'axes structurants).

À l'inverse, les pôles plus structurants n'ont pas joué le rôle moteur attendu par le projet de SCoT.

Dans l'ensemble, la croissance démographique du territoire est largement en deçà des ambitions du SCoT. Si les villages maintiennent une légère attractivité, les pôles principal, secondaires et d'équilibre, pourtant identifiés comme leviers de structuration territoriale, peinent à jouer pleinement leur rôle moteur.

Taux de variation annuelle moyenne par niveau d'armature et intercommunalités entre 2016 et 2022



Réalisation : A'U - Source : INSEE 2022, A'U 2024

2 Privilégier la solidarité et la proximité territoriale

Axe 2

- > Amb. 1
- > Amb. 2

Construire une armature territoriale équilibrée
Diversifier l'offre en logements pour pérenniser le dynamisme démographique

Une production de logements en dessous des objectifs fixés



Ce que dit le SCoT
400 logements à produire par an
à l'horizon 2030

En matière de production de logements, le SCoT avait l'ambition de produire 400 logements par an à horizon 2030 et d'agir sur la diversité des logements produits.

Des objectifs de production annuels par EPCI non atteints

Sur la période 2015–2023, le territoire du SCoT a produit environ 2 149 logements, soit une moyenne annuelle de 239 logements, correspondant à 60 % de l'objectif fixé dans le DOO (400 logements/an). La répartition territoriale met en évidence une forte disparité entre les deux intercommunalités :

- > Le Pays d'Uzès atteint 71 % de son objectif, avec une production soutenue (1 526 logements, soit 170/an), traduisant une dynamique résidentielle encore active, concentrée sur les pôles principaux.
- > La CC du Pont du Gard n'atteint que 43 % de son objectif (623 logements, soit 69/an), témoignant d'une production en deçà des attentes.
- > Globalement, le SCoT enregistre un rythme de construction inférieur aux ambitions initiales, ce qui interroge à la fois la capacité du territoire à répondre aux besoins

Logements commencés entre 2015 et 2023



- > **2 149** logements commencés
- > **Soit 239 logements/an**

Indice de construction

> **4,4** logements commencés pour 1000 habitants

Avec un indice de construction de 4,4 logements commencés pour 1 000 habitants sur la période de référence, le territoire du SCoT a une production modérée (4,9 sur le SCoT Sud Gard). Ce niveau relativement bas suggère que la croissance résidentielle du territoire s'essouffle: le territoire n'attire plus autant de nouveaux habitants qu'auparavant, ou la capacité foncière freine la production.

Comparatif de la production de logements réelle aux objectifs de production de logements à horizon 2030 du DOO

	Besoin en logement par an dans le SCoT	Logts produits par an 2019-2023	Atteinte objectif
CC Pont du Gard	160	69	43%
CC Pays d'Uzès	240	170	71%
SCoT Uzège Pont du Gard	400	230	60%

Les villages portent la construction neuve

La construction neuve fluctue fortement au sein de l'Uzège Pont du Gard. La dynamique de construction est globalement stable bien que non linéaire : après un pic initial en 2015 (442 logements), la production chute brutalement en 2016-2017, avant de retrouver un niveau soutenu entre 2018 et 2022 (autour de 250 à 300 logements par an), puis de refluer en 2023.

Une participation à la production de logements inversée au fil du temps

En étudiant la participation de chaque polarité de l'armature à la construction neuve depuis 2015, on s'aperçoit que les villages contribuent progressivement de façon majoritaire à la production de logements : en 2015, seulement 23% de la construction totale était portée par les villages contre 63% pour le pôle principal. Dès 2016, la tendance s'inverse. En 2023, les villages participent à hauteur de 66% de la construction neuve, contre 22% pour le pôle principal, 11% pour les pôles d'équilibre et seulement 1% pour les pôles secondaires.

La moitié de la construction neuve est portée par les villages

Sur le total de la période, on remarque que les « centres de village » concentrent près de la moitié des logements produits (1 059 logements, soit 49 % du total). Uzès, pôle principal, regroupe environ 33 % de la production (702 logements), confirmant son rôle moteur mais révélant aussi une production irrégulière, marquée par des années creuses (2016–2017, 2020–2021).

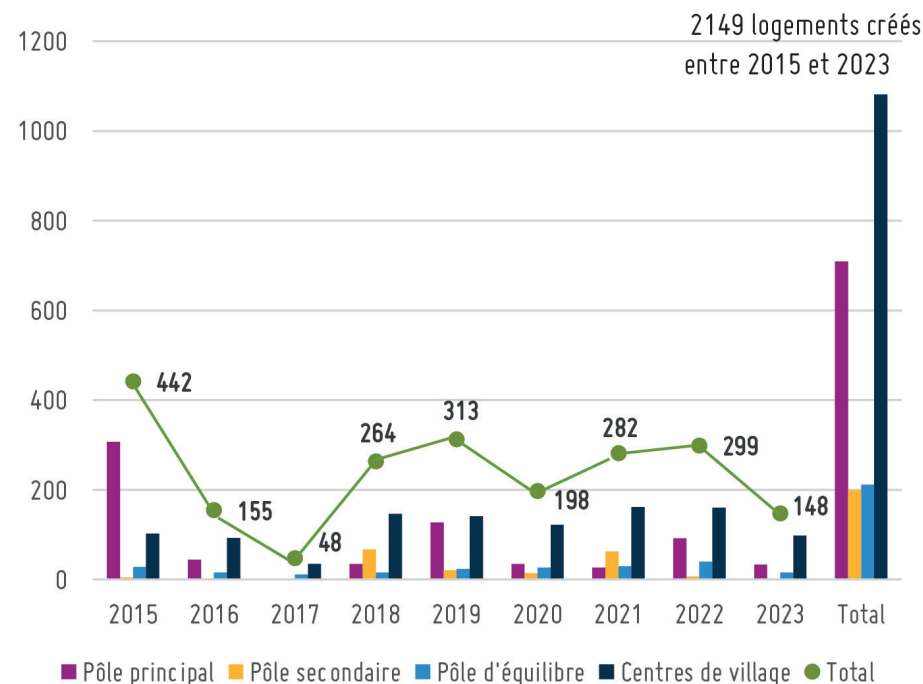
Des niveaux de prix en augmentation pour les terrains à bâtir

Sur les mutations observées en 2019, le prix des terrains à bâtir s'établissait à 102 euros du m² (95 euros du m² pour la CCPC et 108 euros du m² pour le Pays d'Uzès). En 2023, le niveau des prix a fortement augmenté, atteignant 148 euros au m² (163 euros du m² pour la CCPC et 140 euros du m² pour le Pays d'Uzès).

Les pôles secondaires et d'équilibre peinent à jouer leur rôle

A l'inverse, les pôles secondaires et d'équilibre restent modestement contributeurs (respectivement 8 % et 10 % du total), malgré quelques pics ponctuels (2018 et 2022).

Répartition de la production de logements de 2015 à 2023 par niveau d'armature du SCoT Uzège Pont du Gard



Réalisation : A'U – Source : Ministère de la transition écologique – Sit@del2

2 Privilégier la solidarité et la proximité territoriale

Axe 2

- Amb. 1
- Amb. 2

Construire une armature territoriale équilibrée
Diversifier l'offre en logements pour pérenniser le dynamisme démographique

Une timide diversification du parc de logements

Une production encore largement dominée par l'habitat individuel

L'analyse de la production de logements entre 2015 et 2023 met en évidence une forte prédominance de l'habitat individuel, qui représente près de 73 % (1560 logements) des logements construits à l'échelle du territoire. L'habitat collectif reste minoritaire, avec 27% (589 logements) de la production, concentré dans les pôles les plus structurants.

Une diversification du parc portée par Uzès

Uzès a consacré 66 % (466 logements) de sa production de logements à la production de logements collectifs, traduisant une volonté d'y renforcer la densité et la mixité dans les secteurs les mieux équipés. Les pôles secondaires présentent un profil intermédiaire (56 % de production en collectif, soit 100 logements), témoignant d'un début de diversification. À l'inverse, les centres de village, bien qu'ils regroupent près de la moitié des constructions nouvelles (1059 logements), demeurent quasi exclusivement tournés vers l'individuel (98 %).

Les pôles d'équilibre, enfin, n'ont produit aucun logement collectif, illustrant la difficulté à introduire ce type d'habitat dans les espaces périphériques.

Ainsi, malgré des évolutions ponctuelles dans les pôles les mieux dotés, le modèle résidentiel du territoire reste largement pavillonnaire et inégalement diversifié, avec une concentration persistante de l'offre collective dans les seules centralités majeures.

79% de la production de logements collectifs portée par Uzès

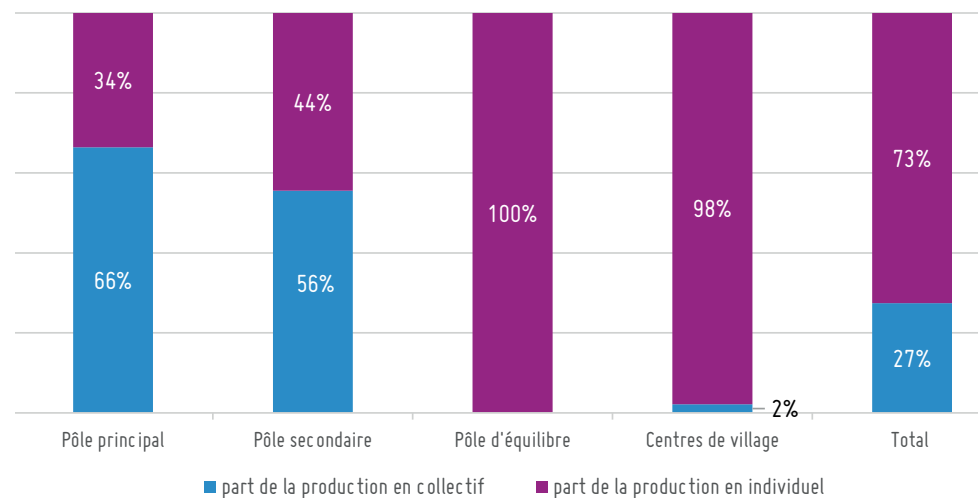
Le zoom sur la production de logements collectifs entre 2015 et 2023 confirme une forte polarisation géographique.

La Communauté de communes du Pays d'Uzès concentre plus de 80% des logements collectifs produits à l'échelle du SCoT, portée quasi exclusivement par la commune d'Uzès, qui totalise 466 logements (soit 79% de la production collective).

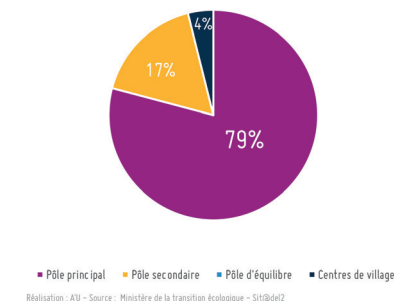
Quelques communes périphériques, comme Sanilhac-Sagriès (11 logements, 2%), Saint-Laurent-la-Vernède (5 logements, 1%) ou Castillon-du-Gard (4 logements, 1%), témoignent d'une diffusion marginale du collectif.

La Communauté de communes du Pont du Gard assure pour sa part 18% de la production collective, principalement grâce à Aramon (82 logements, 14%) et, dans une moindre mesure, Remoulins (18 logements, 3%) et Meynes (3 logements, 1%).

Répartition des logements construits par types entre 2015 et 2023



Contribution à la production de logements collectifs par niveaux d'armature entre 2015 et 2023



Dans la grande majorité des autres communes, aucun logement collectif n'a été produit, confirmant la faible diffusion du modèle collectif hors des centralités les plus dynamiques. Cette répartition illustre la forte polarisation de la production autour de quelques pôles urbains et la dépendance structurelle du territoire à Uzès pour assurer la diversification du parc. La mixité des formes d'habitat reste donc un enjeu central pour les années à venir, tant pour favoriser la sobriété foncière que pour répondre à la diversité des besoins en logements.

L'objectif du SCoT, qui visait à renforcer le pôle principal tout en favorisant la diversification du parc et la montée en puissance des polarités secondaires et d'équilibre, est partiellement atteint.

- > Le pôle principal d'Uzès a effectivement été consolidé : il concentre la majorité de la production et s'est fortement diversifié grâce à un volume important de logements collectifs. La restructuration de la ZAC Chauvin est l'opération la plus emblématique en matière de développement du collectif sur la période de référence.
- > Les pôles secondaires, notamment Aramon (ZAC les Rompudes) et dans une moindre mesure Remoulins (avenue Geoffroy Perret) montrent une progression encourageante mais encore limitée, en volume comme en diversité.
- > Les pôles d'équilibre et les centres de village restent très majoritairement tournés vers la maison individuelle, traduisant une absence de réelle diversification du parc dans ces espaces. La production de logements portée par Sanilhac Sagriès modère le propos par la réalisation d'une opération exemplaire en la matière.

Si la stratégie de recentrage sur les centralités principales porte ses fruits, la diffusion du modèle collectif et la diversification du parc dans les polarités secondaires demeurent à renforcer pour répondre pleinement aux ambitions du SCoT en matière de sobriété foncière.



Le projet Geckologis à Sanilhac Sagriès

Livrés en 2022, 11 logements collectifs ont été produits en Habitat participatifs au sein de l'éco quartier du Vedel Haut. Sur la parcelle de Geckologis, 3 bandes de bâtiments composés de T2 à T4 ont été construits. La majorité des logis est à caractère social, de type PLS (prêt locatif social), soumis à un plafond de revenus, nous permettant une plus grande diversité d'accueil. Certains logis sont réservés à des personnes retraitées et une majorité est prévue en accessibilité PMR. Ce projet entre dans les démarches régionales BDO (Bâtiment Durable Occitanie) et NOWATT (opération innovante de construction qui limite son empreinte énergétique tout au long de son cycle de vie, dans une démarche participative avec les habitants et en lien avec le territoire)

Ce projet exemplaire a été complété par l'opération de la Semiga, au nord-est de l'écoquartier avec la construction d'un ensemble de 10 logements sociaux, achevé en 2024 (Résidence Candordy).



Source : Envirobat Occitanie

2 Privilégier la solidarité et la proximité territoriale

Axe 2

- > Amb. 1
- > Amb. 2

Construire une armature territoriale équilibrée
Diversifier l'offre en logements pour pérenniser le dynamisme démographique

Une timide diversification du parc de logements

Une stabilité du parc de logements sociaux

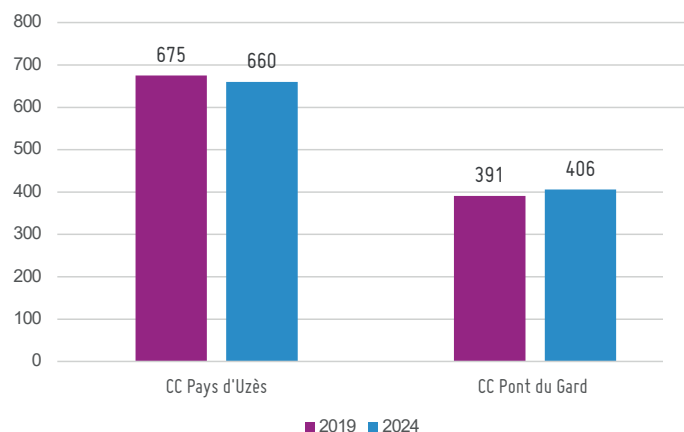
À l'exception de quelques variations ponctuelles locales, le parc de logements sociaux entre 2019 et 2024 est stable, avec 1066 unités en 2019 comme en 2024. Les logements sociaux étant restés stables mais les logements ayant progressé, la part de logements sociaux est en léger recul au sein du territoire.

La densité de logements sociaux reste très faible sur l'ensemble du SCoT Uzège Pont du Gard, avec moins de 5 logements sociaux pour 100 résidences principales.

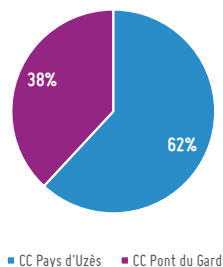
À l'échelle des intercommunalités, la CC du Pays d'Uzès concentre environ 660 logements sociaux en 2024 (62% du parc de logements sociaux), contre 675 en 2019. Cette tendance à la baisse peut s'expliquer par des ventes HLM, des démolitions ciblées ou la requalification d'anciens logements sociaux en logements libres.

À l'inverse, le parc social est en augmentation sur la CC du Pont du Gard, avec un parc constitué de 406 unités en 2024 (38% du parc de logements sociaux) contre 391 en 2019. Cela se traduit par une densité de logements sociaux en baisse sur le Pays d'Uzès (de 4,8 à 4,6), qui montre une progression du parc de résidences principales plus rapide que celle du logement social. À l'inverse, la CC du Pont du Gard enregistre une stabilité voire une légère amélioration (de 3,8 à 3,9).

Nombre de logements sociaux en 2019 et 2024 par EPCI



Répartition des logements sociaux par EPCI en 2024



Réalisation : A/U - Source : Répertoire du parc locatif social - 2019 - 2024 - A/U 2025

Réalisation : A/U - Source : Répertoire du parc locatif social - 2024 - A/U 2025

Les polarités principales du territoire concentrent l'essentiel du parc social

En 2024, les pôles principaux (Uzès, Aramon, Remoulins) concentrent à eux seuls près de 90 % du parc social du SCoT.

- > Uzès reste de loin la principale centralité sociale du territoire, avec plus de 600 logements sociaux. Cependant, la légère baisse du parc depuis 2019 (-19 logements) montre une érosion du parc ancien non compensée par de nouvelles opérations.
- > Aramon se distingue par une petite dynamique positive (+15 logements), liée à des programmes récents de renouvellement.
- > Remoulins, malgré son rôle de pôle relais, affiche un parc stable, sans extension significative depuis 2019.

Dans les polarités secondaires (Saint-Quentin-la-Poterie, Montfrin, Théziers), le parc social reste très modeste : souvent moins de 20 logements par commune. En dehors des centralités, les villages ruraux et périphériques restent quasi dépourvus de logements sociaux.

Le bilan 2019-2024 traduit une absence de dynamique nouvelle dans la production de logements sociaux. Si la concentration de l'offre dans les pôles structurants (Uzès, Aramon, Remoulins) correspond à la stratégie du SCoT, elle interroge la capacité du territoire à répondre aux besoins croissants de logement abordable, dans un contexte de forte attractivité résidentielle. Le PADD avait en effet pour ambition de développer l'offre en matière de logements abordables et de diversifier son parc de logements dans ses produits.

SCoT
UZÈGE - PONT DU GARD
2030

Ce que dit le SCoT

un objectif de **10 à 15%**
de LLS à inscrire dans
les PLU

Un parc de logements vacants en progression

Près d'un logement sur 10 est un logement vacant

Dans la perspective de s'inscrire dans une logique d'intensification urbaine et de sobriété foncière, le PADD promeut le réinvestissement urbain par la mobilisation du parc vacant (cf. axe 1, ambition 4). En 2022, le taux de vacance atteint 9 % du parc total, contre 8,4 % en 2016, traduisant une hausse modérée mais continue du nombre de logements inoccupés.

L'analyse par polarité révèle des dynamiques différenciées. Le pôle principal affiche une hausse significative du nombre de logements vacants (+4,1%), suivi des pôles secondaires (+3,7%), tandis que les centres de villages progressent faiblement (+1,1%) et les pôles d'équilibre restent quasi stables (+0,5%). Bien que le taux paraisse élevé, cette tendance semble relever davantage d'une vacance de passage que d'une vacance de longue durée des biens.

Une vacance structurelle en diminution

La vacance structurelle correspond à une situation où le logement reste vide longtemps (au moins deux ans dans le parc locatif privé, au moins 3 mois dans le parc social), soit parce que le marché immobilier est peu actif, soit parce que le logement n'est plus en adéquation à la demande qui s'exerce sur le marché du logement pour une raison ou une autre (obsolescence, blocage juridique...). En 2020, le taux de vacance structurelle s'établissait à 3,6% du parc contre 3,1% en 2024. Ce taux reste inférieur à la moyenne régionale (3,7% en 2024) (source : LOVAC). L'évolution de la vacance structurelle est révélatrice d'une remise sur le marché de biens qui retrouvent un usage.

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat en cours

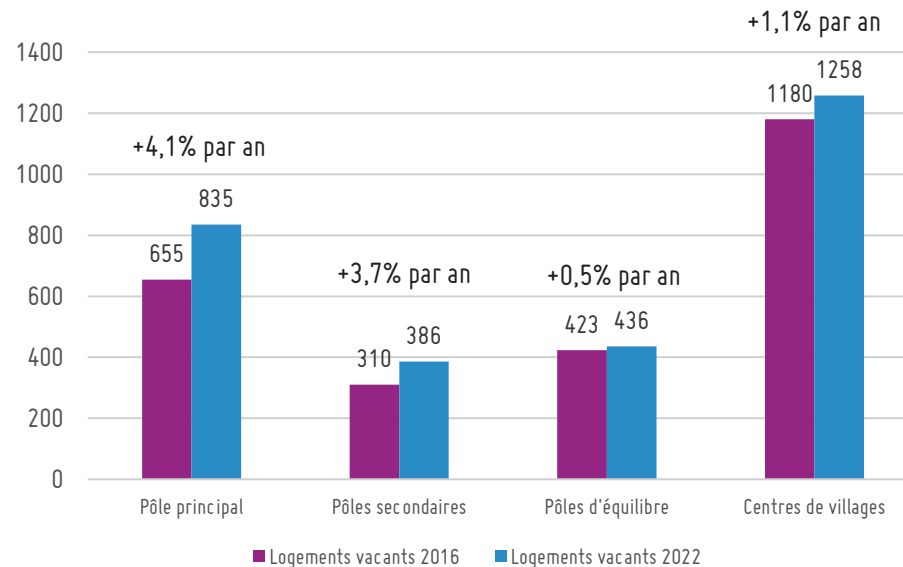
Pour la CC du Pont du Gard, une étude pré-opérationnelle OPAH a été lancée en 2023 sur 9 communes (Aramon, Collias, Domazan, Fournès, Montfrin, Meynes, Remoulins, Saint-Hilaire-d'Ozilhan, Vers-Pont-du-Gard). Le conseil communautaire a acté cette étude en décembre 2024, à l'issue de laquelle 7 communes ont choisi de s'engager dans une stratégie d'amélioration de l'habitat.



Le dispositif Petite Ville de Demain / Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) sur Aramon et Remoulins

Les communes de Remoulins et d'Aramon, toutes deux lauréates des programmes PVD et ORT, comptabilisent 40 actions dans le spectre de l'habitat, le commerce et l'économie, les mobilités, les équipements, le cadre urbain et l'identité du territoire. Le programme est prévu sur 6 ans (2020-2026) et devrait contribuer au réinvestissement du parc vacant et plus généralement au réinvestissement urbain.

Évolution du parc de logements vacants entre 2016 et 2022



Réalisation : A'U - Source : INSEE 2022, A'U 2024

2 Privilégier la solidarité et la proximité territoriale

Axe 2

> Amb. 1

Construire une armature territoriale équilibrée

Un niveau d'équipement qui progresse sur le territoire

Une progression des équipements en cohérence avec l'armature

Entre 2015 et 2024, les équipements ont connu une croissance de 19 ha à l'échelle du SCoT. Les équipements se sont en premier lieu développés dans les villages, avec des équipements sportifs, bassins de rétention, aires de jeux pour enfants, groupes scolaires, déchetteries, stations d'épuration, etc. Ce constat est toutefois à relativiser par rapport au nombre de communes de chaque niveau d'armature. Si la consommation est divisée par le nombre de communes composant le niveau d'armature, c'est le « pôle principal » qui a le plus consommé (3,7 ha pour une commune), suivi des « pôles d'équilibre » (1,6 ha/commune), des « pôles secondaires » (0,6 ha/commune), puis des « centres de villages » (0,2 ha/commune). La consommation en équipement est donc cohérente au regard de l'armature.

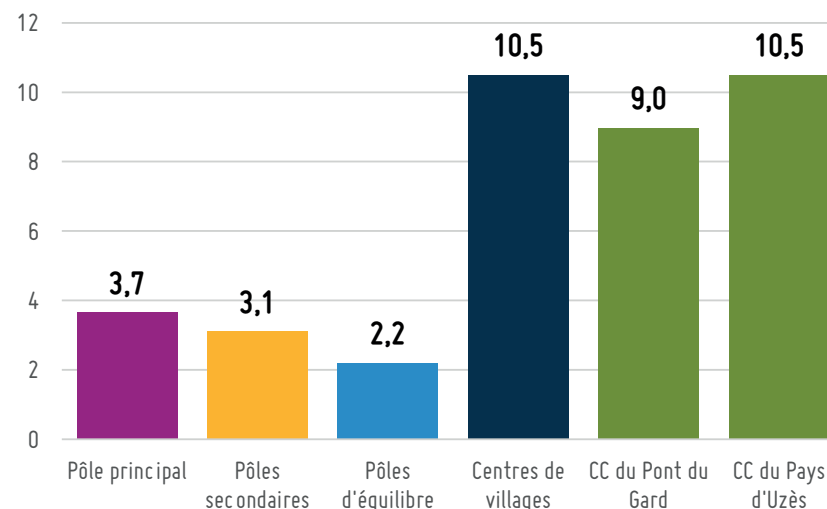
Parmi les équipements ayant vu le jour sur le territoire, il est possible de citer la piscine intercommunale et la Halle des sports à Uzès pour le pôle principal, le complexe sportif et la station d'épuration de Remoulins pour les pôles secondaires ou encore des équipements sportifs à Montfrin, Saint-Quentin-la-Poterie et Montaren-et-Saint-Médiers pour les pôles d'équilibre. La totalité de l'enveloppe de consommation allouée par le SCoT a déjà été consommée, avec une répartition par EPCI conforme au prévisionnel.



La groupe scolaire de Vers Pont du Gard

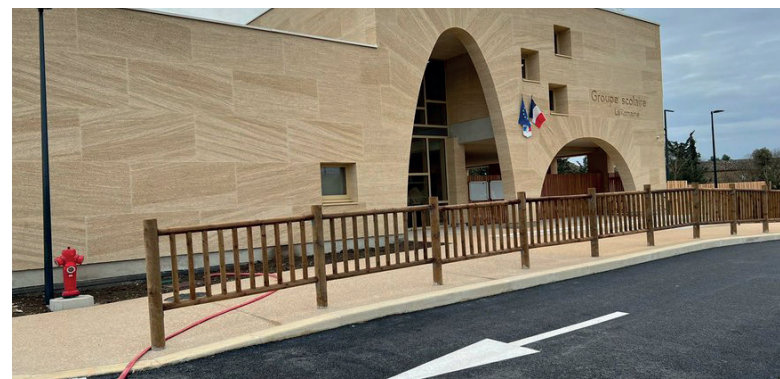
Le groupe scolaire de la commune de Vers-Pont-du-Gard est implanté sur le site de l'ancienne carrière de la Romaine. Il regroupe 3 classes de maternelle et 5 classes élémentaires, avec restauration scolaire et locaux périscolaires. Conçu dans une démarche durable et intégrée au paysage local (pierre de Vers, matériaux biosourcés), les premiers élèves ont fait leur rentrée en 2023.

Localisation de la consommation dédiée aux équipements entre 2015 et 2024



Réalisation : A'U – Source : A'U 2024

Groupe scolaire de Vers Pont du Gard



Source : Midi Libre



La piscine intercommunale d'Uzès

La piscine intercommunale du Pays d'Uzès, dont l'ouverture est prévue pour la fin de l'année 2025, constitue l'un des projets structurants portés par la Communauté de communes. Implantée à Uzès, dans le quartier en mutation de Pompidou, elle vise à combler un déficit ancien d'équipements aquatiques à l'échelle du territoire. Le complexe comprendra un bassin sportif de 25 m doté de quatre lignes d'eau, un bassin d'apprentissage, ainsi qu'un espace de loisirs extérieur. L'ensemble du bâtiment a été conçu selon une démarche éco-responsable, reposant notamment sur un système de géothermie pour le chauffage de l'eau et la réduction des consommations énergétiques.

Ce nouvel équipement répond à plusieurs enjeux : offrir un lieu d'apprentissage de la natation pour les scolaires, proposer une offre d'activités aquatiques diversifiée pour le grand public, et renforcer l'attractivité résidentielle et touristique du territoire. En phase de finalisation des travaux, la piscine devrait être ouverte au public à l'automne 2025. Elle symbolise la volonté communautaire de développer des équipements de proximité modernes et durables, au service de la qualité de vie des habitants et de l'équilibre territorial du Pays d'Uzès.



La groupe scolaire Rosa Bonheur de Castillon du Gard

Le groupe scolaire Rosa Bonheur de Castillon-du-Gard, livré en avril 2023 et inauguré en mai 2025, constitue un équipement structurant pour la commune et plus largement pour le territoire du Pont du Gard. Conçu pour accueillir deux classes maternelles et quatre classes élémentaires, il regroupe également une salle polyvalente et un espace de restauration permettant d'assurer les activités scolaires et périscolaires dans des conditions optimales. Le nouvel ensemble s'inscrit dans une démarche de développement durable exemplaire, en mobilisant des matériaux biosourcés et locaux (pierre du Pont du Gard), un système de géothermie et des panneaux photovoltaïques pour tendre vers l'autonomie énergétique.

Le projet a d'ailleurs obtenu le label "Bâtiment Durable Occitanie, niveau Or", gage d'une performance environnementale aboutie et d'une conception bioclimatique soignée.

Piscine intercommunale du Pays d'Uzès



Source : PETR Uzège Pont du Gard, 2025

Vue du groupe scolaire Rosa Bonheur à Castillon du Gard



Source : Envirobot Occitanie / D. Fanzutti Architecte, 2023

2 Privilégier la solidarité et la proximité territoriale

Axe 2

› Amb. 3

Répondre aux besoins de mobilité et de communication

Des résidents qui travaillent de plus en plus à l'extérieur du territoire du SCoT

Une intensification des flux inter-territoriaux

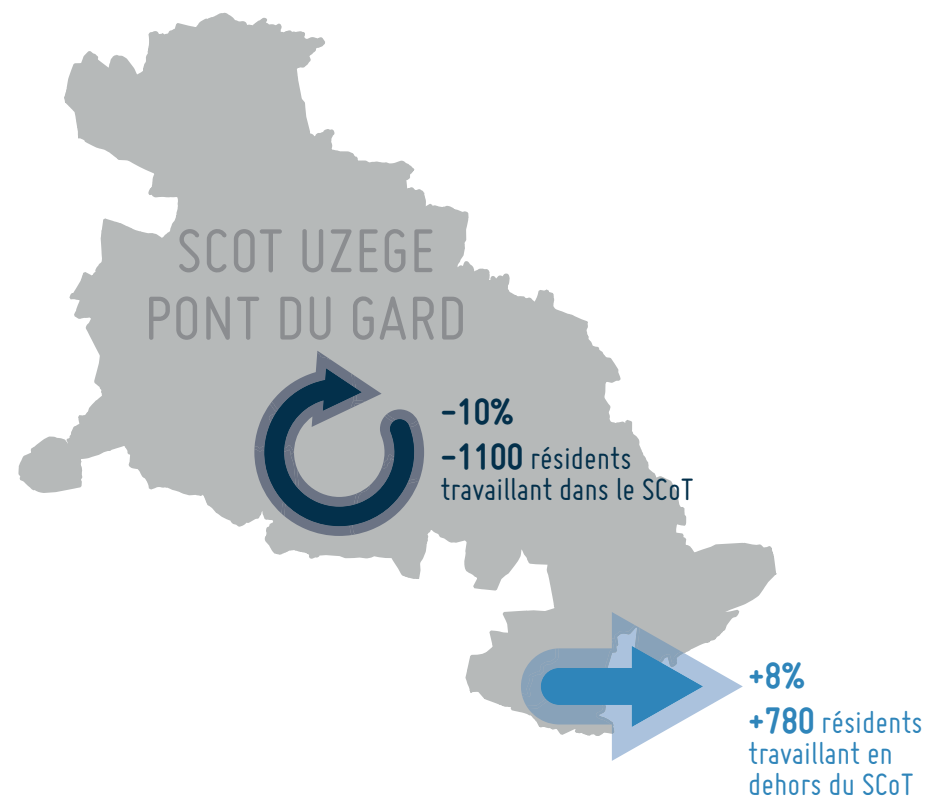
Entre 2015 et 2021, le SCoT Uzège Pont du Gard enregistre une diminution de ses résidents qui travaillent au sein du SCoT (-10%). A l'inverse les flux domicile-travail se sont intensifiés à destination et depuis les SCoT voisins.

En 2021, les résidents de l'Uzège Pont du Gard travaillent en priorité au sein du SCoT Sud Gard (4 400 résidents y travaillent) et du SCoT du Bassin de vie d'Avignon (2 300 résidents y travaillent). Entre 2015 et 2021, les flux se sont intensifiés à destination du SCoT Sud Gard (avec +18%) et à destination du SCoT du Gard Rhodanien (+22%). Une hausse est également enregistrée à destination du SCoT Rhône Provence Baronnies (+63%), toutefois à relativiser en nombre réel. Au total, les résidents du SCoT Uzège Pont du Gard travaillant à l'extérieur du territoire ont augmenté de +8%, soit 780 résidents de plus entre 2015 et 2021.

Concernant les entrants, les actifs du SCoT qui n'y résident pas, en 2021, ces derniers proviennent essentiellement du SCoT Sud Gard (2 350 travailleurs), suivis des SCoT du Bassin de vie d'Avignon et du SCoT Pays de Cévennes (770 travailleurs chacun). Entre 2015 et 2021, les flux se sont intensifiés depuis le SCoT Pays de Cévennes (+26%), le SCoT du Pays d'Arles (+44%) et le SCoT Gard Rhodanien (+24%). Au total, les travailleurs du SCoT Uzège Pont du Gard résidant à l'extérieur du territoire ont augmenté de +14%, soit 680 travailleurs de plus entre 2015 et 2021.

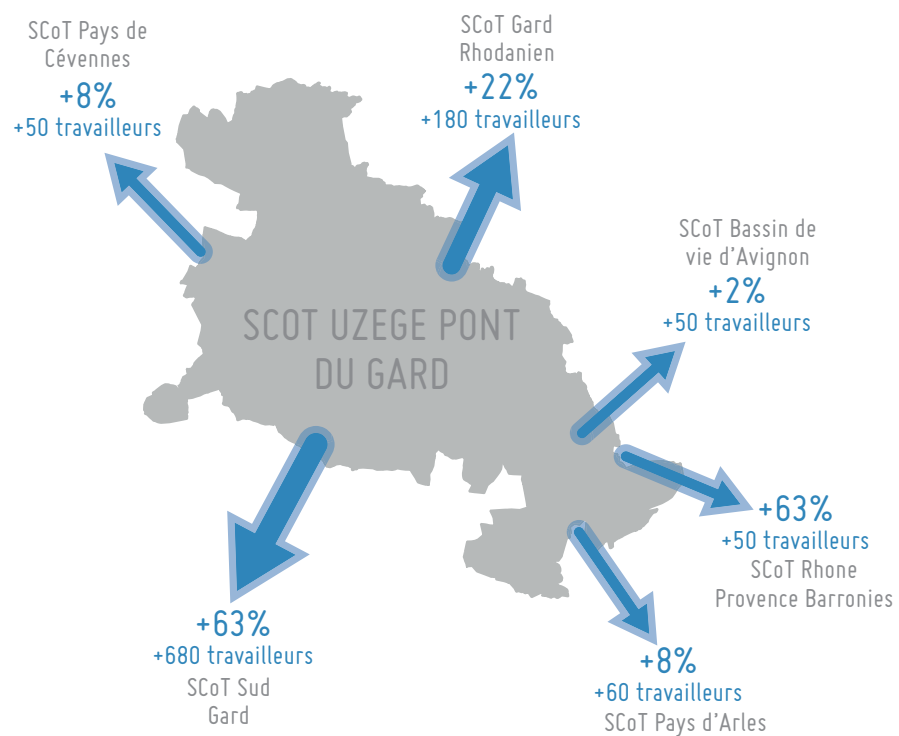
Ces dynamiques montrent que les résidents du SCoT Uzège Pont du Gard y travaillent de moins en moins. Pour autant, le territoire reste attractif du fait de son emploi puisque les travailleurs en provenance des territoires voisins sont en augmentation. Cela traduit une intensification des flux domicile-travail, avec une croissance des mobilités sortantes comme entrantes et soulève la question des interdépendances territoriales et de l'organisation des mobilités au quotidien.

Évolution du lieu de travail des résidents du SCoT Uzège Pont du Gard



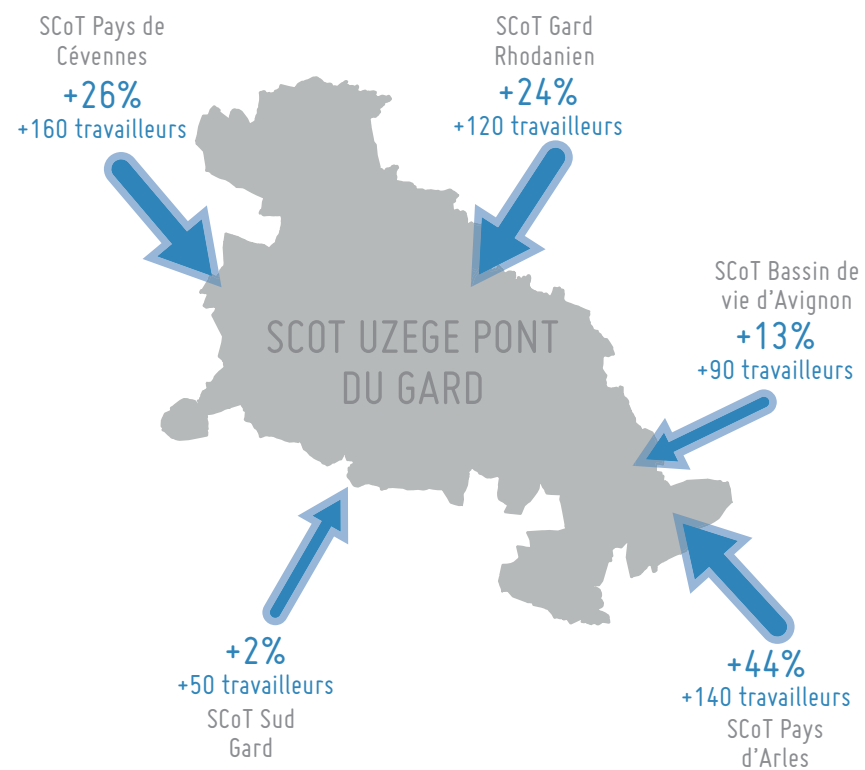
Source : INSEE 2015 et 2021

Évolution des résidents du SCoT Uzège Pont du Gard qui n'y travaillent pas



Source : INSEE 2015 et 2021

Évolution des actifs du SCoT Uzège Pont du Gard qui n'y résident pas



Source : INSEE 2015 et 2021

2 Privilégier la solidarité et la proximité territoriale

Axe 2

› Amb. 3

Répondre aux besoins de mobilité et de communication

Une mobilité encore très largement automobile, reflet d'un territoire dépendant de la voiture

90% des déplacements se réalisent en voiture

À l'échelle du SCoT Uzège–Pont du Gard, la mobilité domicile-travail demeure très majoritairement fondée sur la voiture individuelle, qui représente plus de 90 % des déplacements en 2022. Cette part, déjà dominante en 2016, continue de progresser légèrement (+5%), confirmant la centralité de l'automobile dans les pratiques quotidiennes.

Les transports collectifs restent très marginaux et régressent sur la période, traduisant une offre peu adaptée à la dispersion de l'habitat et des temps de parcours non compétitifs face à la voiture. Les horaires de bus ne semblent pas adaptés aux horaires des actifs ce qui explique en partie la baisse des actifs qui se rendent en bus au travail.

Une part encore importante des actifs relève de la catégorie « pas de transport », en baisse de 18% (soit -220 actifs) entre 2016 et 2022. Cette population correspond principalement à des actifs travaillant à domicile ou à proximité immédiate de leur lieu de vie (artisans, professions libérales, agriculteurs, télétravailleurs, pluriactifs). Cette caractéristique illustre à la fois le caractère résidentiel et rural du territoire, et une forme d'ancrage local de l'emploi qui limite certains déplacements quotidiens. Toutefois, la diminution de cette catégorie semble traduire une reprise des mobilités domicile-travail vers les pôles d'emploi extérieurs (Nîmes, Alès, Avignon), accentuant mécaniquement la pression automobile.

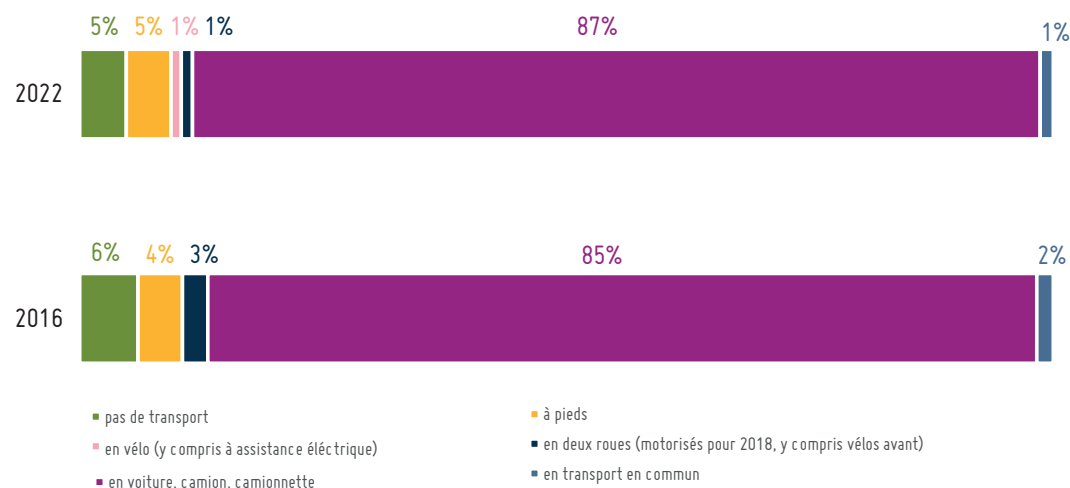
Ces constats mettent en lumière un système de mobilité encore très dépendant de l'automobile, reflet d'un territoire rural à habitat dispersé et à l'emploi souvent excentré.

Ils rappellent la nécessité, au regard des objectifs du PADD, de renforcer l'offre de transport collectif, d'encourager le développement des mobilités douces, et de rapprocher habitat et emploi dans les pôles structurants.

Si la tendance globale à la domination automobile est commune, les deux intercommunalités du SCoT présentent des nuances. Dans la CC du Pays d'Uzès, la dépendance à la voiture s'est accentuée, avec une hausse du nombre d'actifs motorisés (de 8 970 à 9 540). Cette progression s'accompagne d'une baisse marquée des actifs sans transport (-24%). Ce profil reflète la fonction résidentielle du territoire et son fort lien pendulaire avec les pôles d'emploi extérieurs, notamment Nîmes et Avignon.

Dans la CC du Pont du Gard, la voiture reste tout aussi dominante (8740 déplacements en 2022 contre 8430 en 2016), mais la hausse est plus modérée. Le recul marqué des transports collectifs (-34 %) illustre toutefois la faiblesse de l'offre en milieu diffus. La part encore significative d'actifs travaillant à proximité (-6,5%) souligne un tissu économique local plus diversifié et un ancrage territorial plus fort de certains emplois (artisanat, services de proximité).

Évolution des modes de transports pour se rendre au travail entre 2016 et 2022



Réalisation : A'U – Source : INSEE 2022, A'U 2024

Des modes actifs en progression, mais encore marginaux

Les modes actifs (marche et vélo) connaissent une évolution positive mais encore limitée à l'échelle du SCoT. Ils totalisent environ 1200 déplacements domicile-travail en 2022, soit moins de 5% de l'ensemble des trajets. On peut mettre en évidence les constats suivants :

> Une marche stable, reflet des mobilités de proximité

La marche représente 964 déplacements en 2022 contre 930 en 2016 (+4%). Cette stabilité traduit le maintien d'un ancrage local des mobilités courtes, concentrées dans les centralités (Uzès, Remoulins, Saint-Quentin-la-Poterie). Cependant, son poids reste limité, conséquence directe de la dispersion résidentielle et de la faible densité d'emploi local.

> Le vélo, un usage encore faible mais un mode en forte émergence

La pratique du vélo, inexistante en 2016, concerne désormais 219 actifs en 2022 (environ 0,9 % des trajets). Cette progression, encore modeste, témoigne d'un essor réel des pratiques cyclables, porté par la diffusion du vélo à assistance électrique, les aménagements cyclables récents autour des centralités, et une sensibilité croissante aux enjeux environnementaux et de santé.

La dynamique observée reste toutefois en deçà de celle du SCoT Sud Gard, territoire plus urbain et mieux maillé, où le vélo atteint 3,3% des déplacements en 2022. Sur les autres SCoT ruraux voisins, la part est comparable, confirmant que la morphologie territoriale et la distance moyenne domicile-travail constituent des freins majeurs à la pratique quotidienne du vélo.

Dans la CC du Pays d'Uzès, le vélo émerge plus fortement, avec 132 déplacements recensés en 2022 contre aucun en 2016. Cette évolution illustre un début d'appropriation du vélo comme mode utilitaire, soutenue par les aménagements récents et la proximité des centralités.

Dans la CC du Pont du Gard, le phénomène est également perceptible, bien que plus limité (87 cyclistes en 2022). La topographie, la structure viaire et la dispersion des zones d'habitat freinent encore le développement de cette pratique.

Le développement des modes actifs, bien que modeste, constitue un signal encourageant dans un contexte de forte dépendance automobile. Il est à mettre en lien avec le développement des infrastructures, PEM, des aires de covoiturage et du rapprochement de l'habitat et des transports collectifs.



Le Rézo Pouce sur la CC du Pont du Gard

Le dispositif Rézo Pouce, dispositif d'autostop a été lancé en 2021. Il a pour principal objectif de favoriser la pratique de l'autostop sur le territoire couvert par la CCPG et le Syndicat Mixte des gorges du Gardon. Chaque commune est équipée d'arrêts sur le pouce afin de rendre la pratique de l'auto-stop sécurisée. Ces arrêts ont été déterminés afin d'assurer la sécurité de la prise en charge par le conducteur et l'attente de l'auto-stoppeur.



L'autopartage en Pays d'Uzès lancé en mars 2025

Le lancement de l'autopartage en Pays d'Uzès s'inscrit dans la lignée d'un travail engagé depuis 5 ans sur les mobilités : transport à la demande, pistes cyclables, locations de vélos électriques à des tarifs avantageux, etc. Le dispositif propose aux personnes qui ont besoin d'un véhicule de pouvoir en louer un. A partir d'une application, l'utilisateur peut réserver son véhicule via l'application en sélectionnant le jour et l'heure.



Source : A'U 2025

2 Privilégier la solidarité et la proximité territoriale

Axe 2

> Amb. 3

Répondre aux besoins de mobilité et de communication

Des solutions de mobilités alternatives qui se développent

Des projets de développement de Pôles d'échanges Multimodaux (PEM)

Trois projets sont en cours de réflexion depuis 2023 : un PEM à Remoulins et un à Aramon (en lien avec le projet de réouverture des gares aux voyageurs), ainsi qu'un PEM routier à Uzès. Les deux premiers PEM sont en relation directe avec l'offre ferroviaire et le projet de réouverture de la ligne de chemin de fer Rive droite du Rhône pour le transport de voyageurs, partiellement remise en service entre Pont-Saint-Esprit, Bagnols-sur-Cèze et Avignon. La Communauté de Communes du Pont du Gard, en partenariat avec la Région et les communes, travaille activement sur l'intermodalité autour des gares pour faciliter l'accès des usagers en mobilité durable comme le vélo, le covoiturage, le bus. L'objectif est de se rendre en gare de Remoulins et Aramon depuis n'importe quelle commune de l'intercommunalité sans utiliser sa voiture.

Un schéma de mobilité en 2023 pour le Pays d'Uzès

Le Pays d'Uzès a adopté son schéma de mobilité en 2023, structuré autour de 4 axes, qui oeuvre pour le développement des mobilités alternatives :

- > le déploiement d'un transport à la demande
- > le développement des pistes cyclables
- > l'adaptation des lignes de bus existantes
- > la promotion du covoiturage.

Dans le cadre du PCAET, la CC du Pont du Gard poursuit des axes volontaristes d'action en matière de mobilité durable.

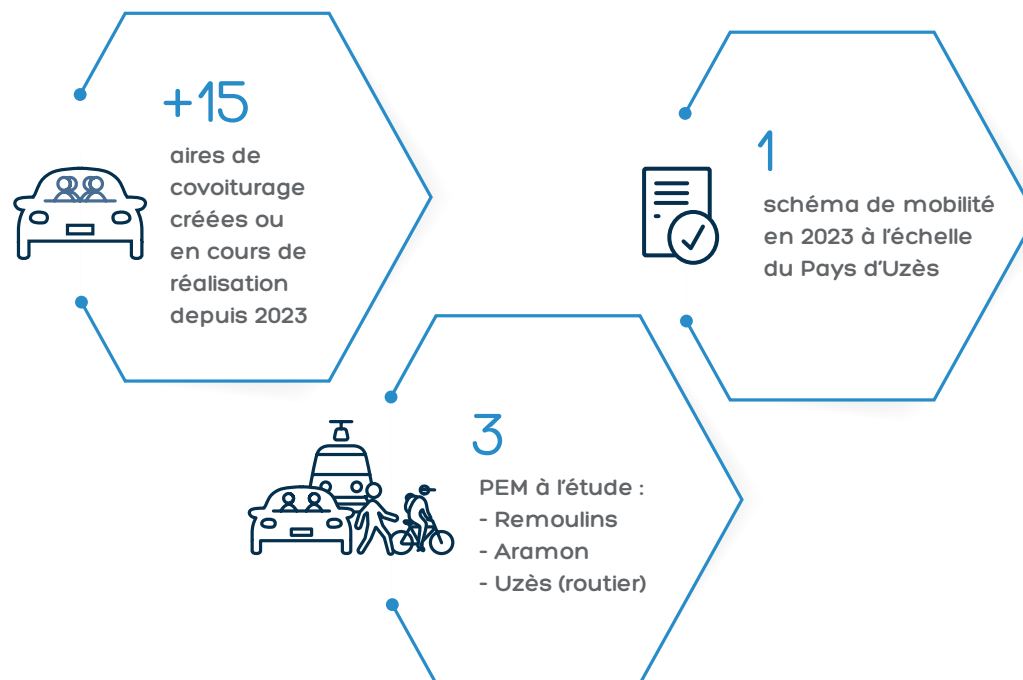
Un développement du covoiturage

La pratique du covoiturage progresse très nettement sur le territoire du SCoT Uzège-Pont du Gard. En 2022, seuls 8 déplacements domicile-travail étaient recensés comme tels, contre 2 815 en 2024, témoignant d'une adoption rapide de cette solution partagée. En 2023, la CCPG a lancé la création d'une quinzaine d'aires (taille 2-15 places selon les communes). Plusieurs sont déjà ouvertes et d'autres sont en cours de réalisation ou en attente d'autorisations.



Source : Objectif gard

Inauguration à Estézargues

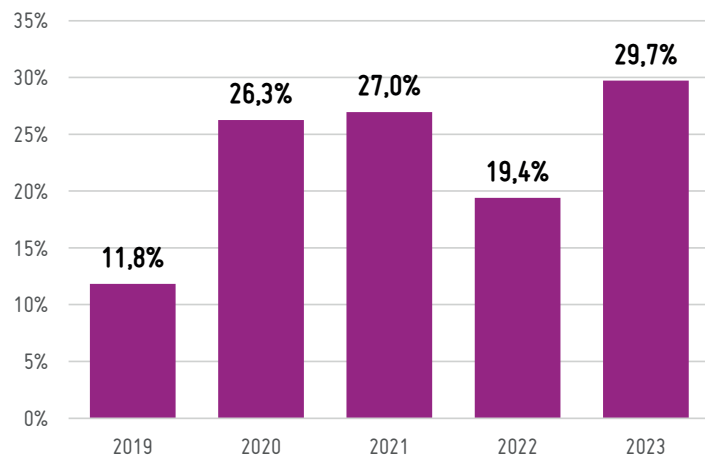


Une augmentation de la part des logements construits à proximité du réseau de transports collectifs

Le réseau de transports en commun a peu évolué entre 2019 et 2024. Pour autant, la part des logements situés à moins de 250 mètres d'un arrêt de bus a enregistré une progression quasi-constante entre 2019 et 2023, passant de 11,8% à 29,7% des logements commencés. Cette hausse s'explique par la densification autour de ces arrêts, avec le comblement des espaces libres au sein des enveloppes mais aussi par la création de secteurs d'extensions qui sont localisés à proximité des arrêts de bus.

Ce constat répond à l'objectif fixé par le SCoT d'articulation du développement urbain et de la politique de déplacements. Ce rapprochement de l'urbanisation nouvelle et des transports en commun est toutefois à nuancer au regard des fréquences de passage sur certaines lignes qui restent très faibles, et ne répondent pas toujours aux besoins quotidiens des habitants.

Part des logements construits à moins de 250 m d'un arrêt de bus entre 2019 et 2024

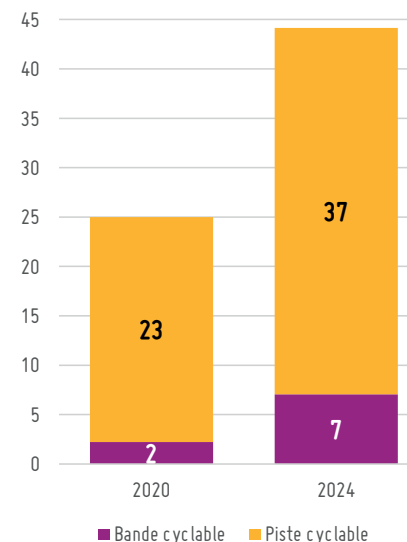


Réalisation : A'U – Source : Région Occitanie, Sítadel2 2024

Des infrastructures cyclables qui se développent

Entre 2020 et 2024, le territoire du SCoT Uzège Pont du Gard a connu une progression importante de ses infrastructures cyclables, avec un linéaire total qui est passé de 25 km à 44 km, soit une augmentation de 19 km. Cette évolution est principalement portée par le développement des pistes cyclables (+ 14 km), tandis que les bandes cyclables ont augmenté de 5 km. Ces progressions sont notamment dues à la création de la piste cyclable à Aramon, le long du Rhône et à l'aménagement d'une bande cyclable le long de la RD981 au niveau d'Argilliers et de Saint-Maximin.

Évolution 2020-2024 des infrastructures cyclables (en km)



Réalisation : A'U – Source : OSM 2024

2 Privilégier la solidarité et la proximité territoriale

Axe 2 > Amb. 1

Construire une armature territoriale équilibrée

Axe 2 > Amb. 2

Diversifier l'offre en logements pour pérenniser le dynamisme démographique



Un territoire attractif

- > Un solde migratoire qui maintient la croissance démographique, signe d'attractivité

Une progression des équipements cohérente avec l'armature

- > Des projets innovants portés localement

Des polarités qui portent la production de logements et la diversification du parc

- > Un pôle principal qui joue bien son rôle en matière de production de logements et de diversification du parc de logements
- > Une diffusion encourageante de la diversification du parc sur les pôles secondaires

Une initiative locale qui valorise la mixité sociale

- > Un projet innovant porté par le village de Sanilhac Sagriès



Des objectifs non atteints

- > Une croissance démographique faible, en diminution
- > Une production de logements insuffisante

Une répartition de la population qui remet en question l'armature

- > Une polarisation souhaitée non atteinte
- > Une attractivité résidentielle marquée des villages
- > Les pôles principal, secondaires et d'équilibre, pourtant identifiés comme leviers de structuration territoriale, peinent à jouer pleinement leur rôle moteur

Une faible diversification du parc de logements

- > Moins de 5 logements sociaux pour 100 résidences principales en 2024 et un parc qui peine à se diffuser hors pôles principal et secondaire

Un parc de logements vacants en progression

- > Un réinvestissement du parc vacant qui semble peu effectif



Un territoire attractif pour les actifs

- > Les travailleurs en provenance des territoires voisins sont en augmentation

Des modes actifs en progression

- > Un essor de l'usage des pratiques cyclables, inexistantes en 2019, dans les déplacements domicile travail

Des solutions de mobilités alternatives qui se développent

- > Le développement du covoiturage et le déploiement des aires, principalement sur la CC du Pont du Gard
- > Le déploiement de l'auto partage sur le Pays d'Uzès
- > La réalisation d'un Schémas de mobilité sur le Pays d'Uzès et des actions volontaristes (PCAET) sur la CC du Pont du Gard qui encouragent les mobilités alternatives
- > Des projets de PEM en cours de réflexion

Des infrastructures cyclables en progression

- > Le développement du covoiturage et le déploiement des aires, principalement sur la CC du Pont du Gard



Des flux plus nombreux

- > Une croissance des mobilités sortantes comme entrantes

Un usage quasi exclusif de la voiture dans les déplacements domicile travail

- > 90% des déplacements se réalisent en voiture
- > Des transports collectifs qui restent peu utilisés, en régression sur la période

Une réouverture aux voyageurs de la rive droite du Rhône et une création de PEM stratégique (Remoulins) et d'équilibre (Aramon) toujours en cours de réflexion



Le SCoT Uzège Pont du Gard privilégie la solidarité et la proximité territoriale en développant les équipements du territoire et en favorisant le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle. Toutefois, au regard des objectifs posés par le SCoT, des points d'écarts demeurent notamment en matière de démographie et de logements, avec une croissance démographique très en deçà des projections, qui ne correspond pas à l'armature projetée, une faible diversification du parc de logement en dehors des pôles et une difficulté à sortir les projets de mobilités structurants.



③

Impulser un nouveau
rayonnement pour assurer
l'attractivité du territoire

Impulser un nouveau rayonnement pour assurer l'attractivité du territoire

L'axe 3, Impulser un nouveau rayonnement pour assurer l'attractivité du territoire, est composé des 3 ambitions suivantes :

- > 3.1 Dynamiser l'économie locale
- > 3.2 Organiser l'économie touristique et patrimoniale
- > 3.3 Valoriser pleinement le positionnement stratégique de l'Uzège Pont du Gard

Dans l'analyse qui suit, le SCoT s'attache à évaluer si le dynamisme et l'attractivité de l'Uzège Pont du Gard ont été renforcés ces dernières années.

Il s'agit de mesurer l'efficacité des orientations pour soutenir et dynamiser l'économie locale, tout en organisant de manière cohérente l'économie touristique et patrimoniale.

L'analyse porte également sur la valorisation du positionnement stratégique du territoire, en tant que point de convergence entre patrimoine, attractivité économique et qualité de vie, afin de consolider sa visibilité et son rayonnement à l'échelle régionale et nationale.



3 Impulser un nouveau rayonnement pour assurer l'attractivité du territoire

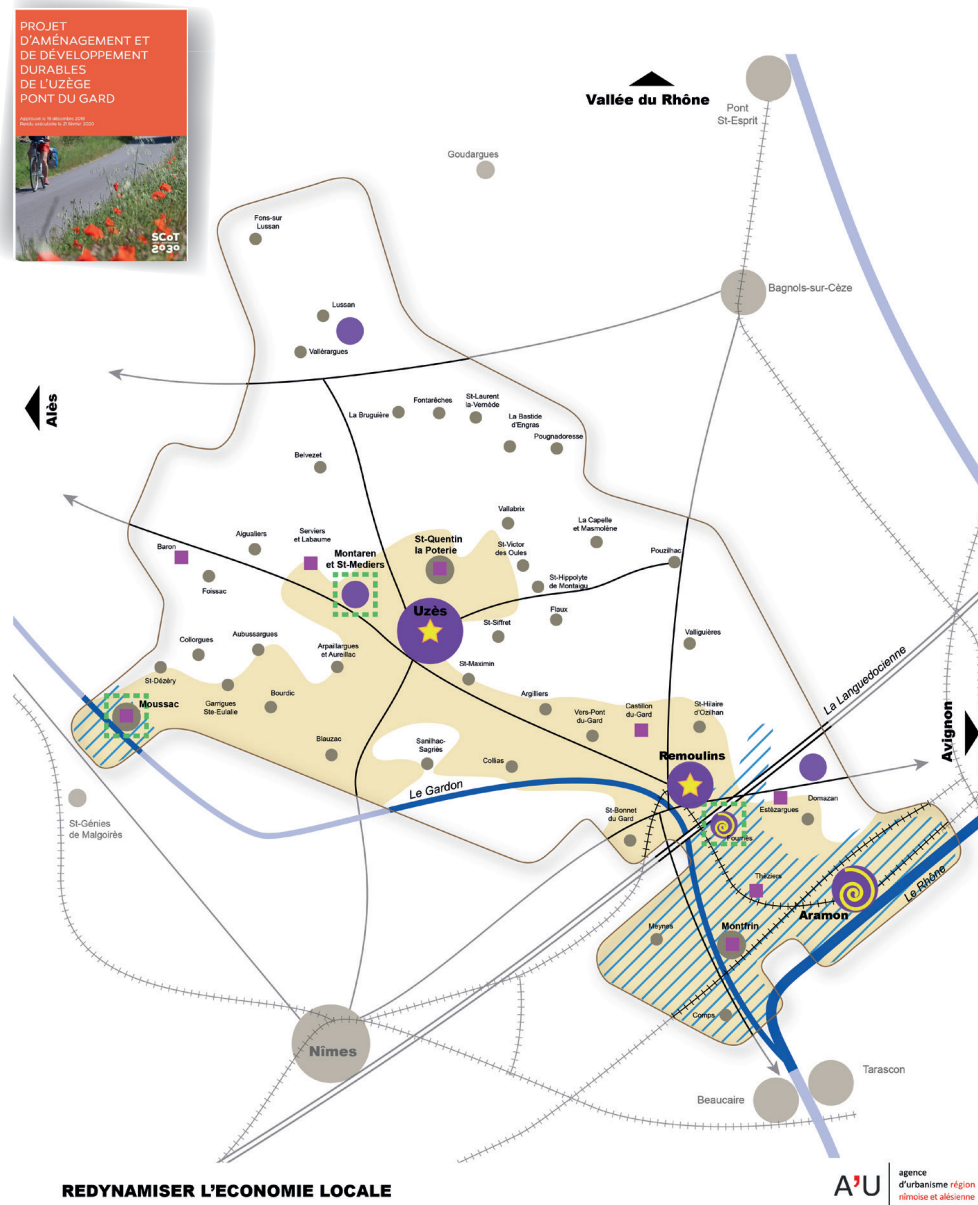
Des secteurs fléchés pour dynamiser l'économie locale

Le PADD ambitionne de révéler le potentiel agricole en protégeant les secteurs stratégiques, de favoriser le développement et l'innovation économique. Plusieurs localisations stratégiques sont fléchées à ce titre :

- > Les plaines agricoles, qui constituent des espaces à forte valeur ajoutée
- > Les zones d'activités économiques dites structurantes pour l'accueil d'entreprises extérieures créatrices d'emplois, notamment :
 - > La ZAE d'Audabiac, située sur l'axe Bagnols-Alès
 - > La ZAE des Sablas à Montaren qui a une vocation mixte
 - > La ZAE de Domazan
 - > La ZAE de Vitembal à Remoulins
 - > La ZAE du Mas de Mèze à Uzès
- > Les pôles d'économie structurants, qui ont vocation à être confortés et développés tels que les communes d'Uzès, Remoulins, Montaren et Saint-Mediers, Lussan, Domazan et Aramon
- > Les zones d'activités à requalifier pour les rendre attractives, notamment celles de Moussac, Baron, Serviers-et-Labaume, Castillon, Saint-Quentin la Poterie, Castillon du Gard, Théziers, Montfrin, Estézargues.
- > Les zones d'intérêt dites stratégiques telles que la ZAE de Fournès, la zone d'activité de Sanofi, à caractère innovant en matière de recherche médicale, et la zone en reconversion de l'ancienne centrale électrique sur Aramon.

L'ensemble de ces secteurs constituent le socle du développement économique local.

Le développement de sites innovants sont également fléchés comme stratégiques, dans l'objectif de conférer au territoire une dynamique forte en matière de compétitivité : la Clean Tech Vallée à Aramon et Agri Sud ouest Innovation à Uzès.

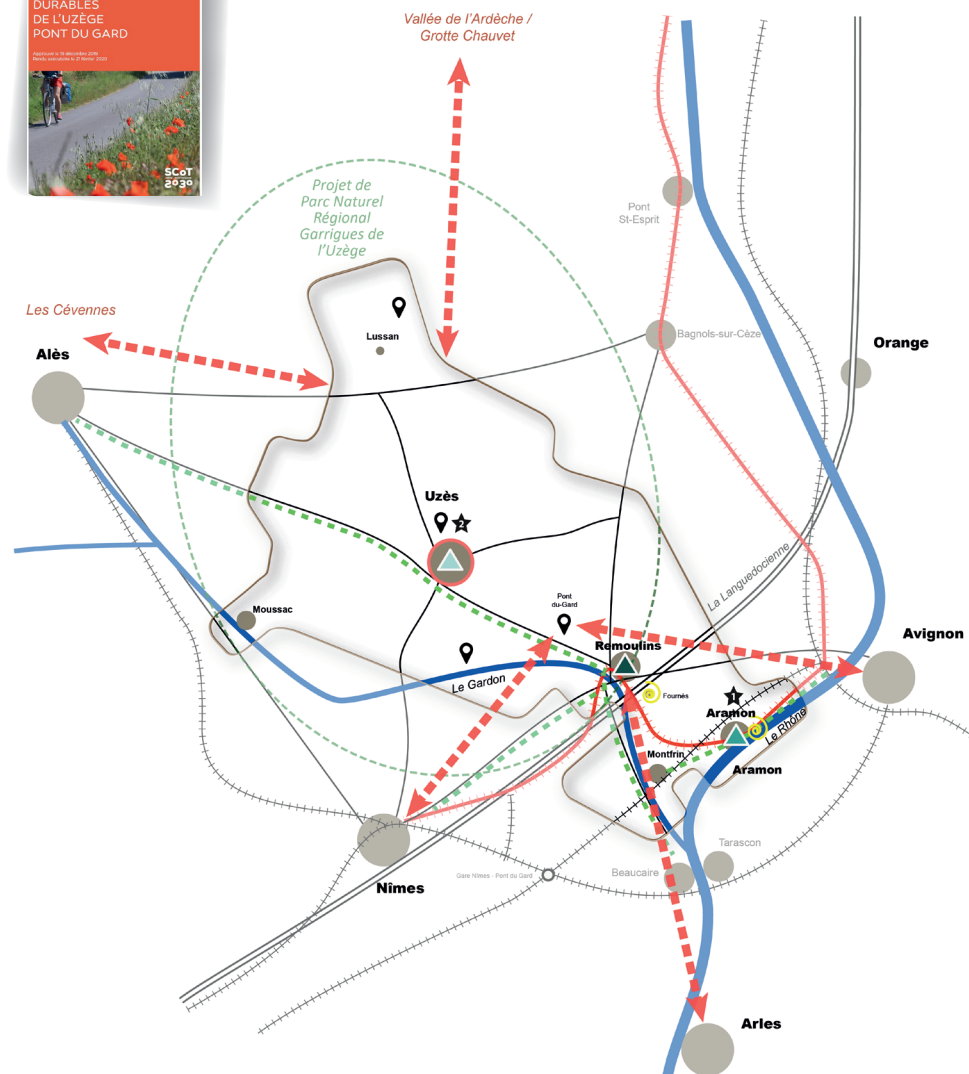
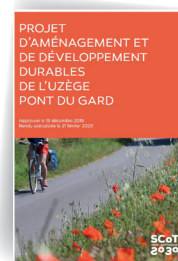


Un positionnement stratégique à atteindre grâce au tourisme, à l'innovation et aux liaisons depuis et vers l'extérieur

Le projet en matière touristique est de valoriser les ressources du territoire dans une optique de développement durable, en prenant appui sur les patrimoines bâti culturel et naturel. La stratégie est :

- > d'asseoir et prendre appui sur les pôles touristiques supra régionaux et les sites touristiques majeurs présents sur le territoire, notamment la ville d'Uzès, les concluses de Lussan et le Pont du Gard, pour diffuser les flux touristiques vers d'autres sites moins connus.
- > de valoriser le patrimoine local et les silhouettes villageoises de chaque commune du SCOT.
- > de promouvoir durablement les lieux naturels emblématiques, tels que les Gorges du Gardon, la vallée de l'Eure et de la Cèze, la Confluence du Gardon et les rives du Rhône
- > de promouvoir le rayonnement culturel :
 - > autour de la Romanité par la création d'un circuit autour de la romanité en coopération avec Nîmes et Arles et la réouverture de la ligne ferroviaire entre Nîmes et Remoulins
 - > à Uzès par l'encouragement des projets culturels pour lui donner une dimension d'intérêt départementale
- > de consolider une offre de grande capacité en hébergement touristique autour du Pont du Gard et une offre en hébergement touristique durable sur tout le territoire.

Par ailleurs, le PADD ambitionne de valoriser les ouvertures territoriales et inter-régionales par le biais des mobilités, prenant appui sur les itinéraires cyclables et la ré-ouverture aux voyageurs de la rive droite du Rhône.



PROJETS STRATEGIQUES ET COOPERATION TERRITORIALE

Favoriser le développement économique et l'innovation

- ★ Sites innovants
- 1. Aramon :
 - Clean Tech Vallée
 - Recherche médicale / biotechnologies
- 2. Uzès : Pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation

Renforcer le développement culturel et touristique

- Complémentarité touristique
- Projet de centre culturel
- 📍 Site touristique majeur

Transports et mobilité : valoriser les ouvertures territoriales et inter-régionales

- Ré-ouverture aux voyageurs de la rive droite du Rhône
- Principaux itinéraires cyclables existants/projetés
- PEM ferroviaires stratégique / d'équilibre / PEM routier

A'U
agence
d'urbanisme région
nîmoise et arlésienne

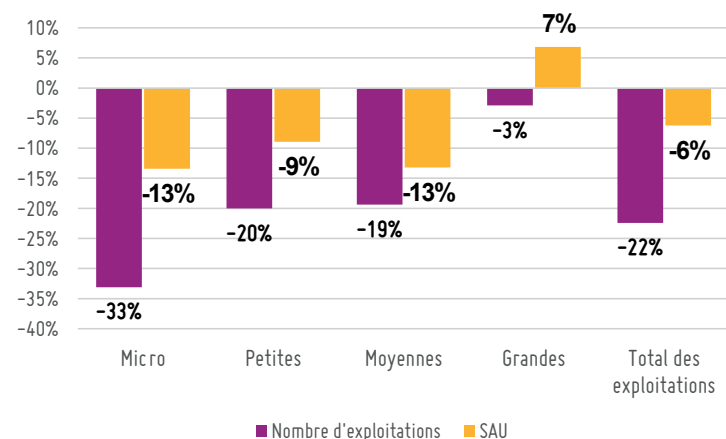
Une agriculture fragilisée mais des initiatives locales qui favorisent une alimentation de qualité

Un recul des exploitations plus important que celui des surfaces agricoles

Entre 2010 et 2020, la baisse du nombre d'exploitations (-22%) s'accompagne d'une baisse plus modérée de la SAU (-6%), traduisant un mouvement de concentration des terres et des moyens de production. Les micro, petites et moyennes exploitations reculent à la fois en effectifs et en surface, tandis que les grandes exploitations, bien qu'en légère diminution, voient leur surface agricole utile progresser et gagnent 472 ha. En matière d'exploitations, ce sont les microexploitations qui enregistrent le recul le plus significatif (-104 exploitations), tandis qu'en matière de SAU ce sont les moyennes exploitations les plus touchées (-1096 ha).

Le tissu agricole de l'Uzège Pont du Gard tend ainsi vers un modèle de polarisé autour des grandes exploitations. Ce constat n'est pas isolé et se retrouve également sur les territoires voisins.

Évolution du nombre d'exploitations et de leur SAU par taille entre 2010 et 2020



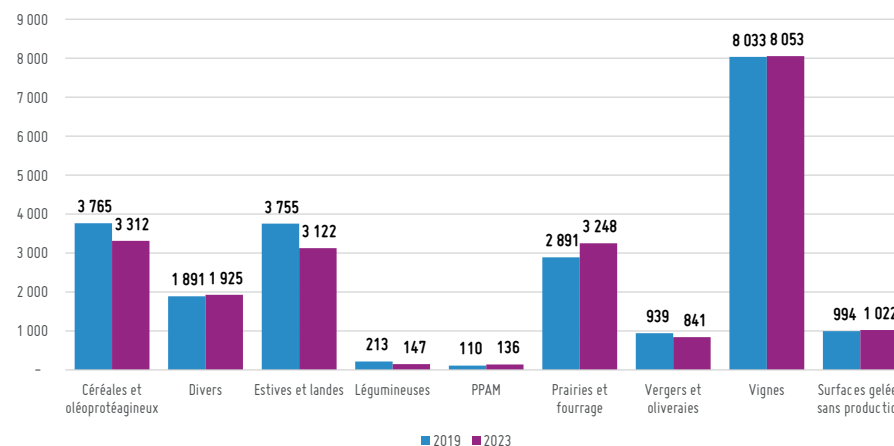
Réalisation : A'U - Source : Agreste RGA 2020

Des surfaces agricoles en recul du fait de la baisse des surfaces dédiées à l'élevage

Entre 2019 et 2023, les surfaces agricoles recensées au registre parcellaire graphique (RPG) ont reculé de -3,5% soit une perte de 784 ha. Ce recul est tout particulièrement dû à la baisse de la superficie des estives et landes ainsi que des céréales et oléoprotéagineux. Les surfaces dédiées aux prairies et fourrage, enregistrent quant-à-elles une croissance importante. Dans une moindre mesure, les PPAM (lavande), les vignes et les divers sont eux aussi en augmentation.

A l'échelle des intercommunalités, la situation est très contrastée. En effet, la CC du Pont du Gard enregistre un recul significatif de ses surfaces agricoles avec une perte de -12,7% soit -939 ha. Ce recul est quasi-exclusivement dû au recul des estives et landes. En effet, sur la commune d'Aramon, la quasi-totalité du massif de garrigues était déclarée comme exploitée en 2019, ce qui n'est plus le cas en 2023. A l'inverse, les surfaces agricoles sont en légère croissance au sein de la CC du Pays d'Uzès avec une progression de 1,1% soit +170 ha.

Évolution des surfaces agricoles déclarées à la PAC par type de culture entre 2019 et 2023 (ha)



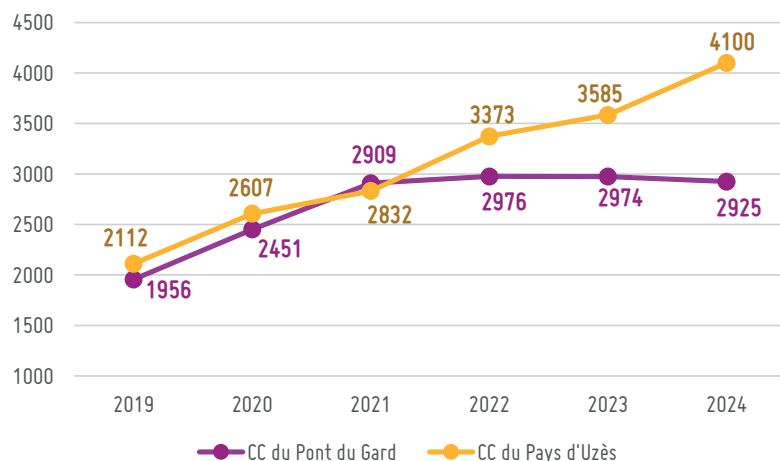
Réalisation : A'U - Source : Agence bio 2024

Une agriculture biologique en plein essor

Entre 2019 et 2024, l'agriculture biologique a connu une progression notable au sein du périmètre du SCoT Uzège Pont du Gard. Durant cette période, les surfaces consacrées à l'agriculture biologique sont passées de 4 068 hectares à 7 025 hectares en 2024 soit une progression de +73%. Les exploitations sont elles aussi en croissance avec une progression de +42% passant le nombre d'exploitations engagées en agriculture biologique de 148 en 2019 à 210 en 2024.

A l'échelle des EPCI, la situation est plus contrastée. Si l'agriculture biologique est en progression continue depuis 2019 au sein de la CC du Pays d'Uzès, sa croissance tend à se tasser à partir de 2021 au sein de la CC du Pont du Gard, voire à reculer légèrement ces dernières années.

Évolution 2019-2024 des surfaces en agriculture biologique par EPCI (en ha)



Réalisation : A'U – Source : Agence bio 2024

Un territoire engagé dans l'alimentation de qualité

Entre 2010 et 2020 le nombre d'exploitations engagées dans une démarche de qualité (AOP, IGP, hors bio) a diminué passant de 709 à 595. Cette baisse est notamment due à un recul des labellisations en IGP sur le territoire tandis que les exploitations engagées en AOC sont restées stables. Pour autant, le territoire est impliqué dans plusieurs démarches de valorisation de son agriculture.

En effet, en parallèle, les circuits-courts se sont fortement développés avec 225 exploitations engagées en 2020 contre 139 en 2010 soit une évolution de +62%.

De plus, sur la période 2 Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont été labellisés. Celui de la CC du Pont du Gard a pour objectifs d'améliorer l'alimentation en restauration collective, de favoriser les circuits courts et l'achat local des particuliers, de promouvoir une alimentation solidaire et une production alimentaire locale et durable, de favoriser la coopération, la création de liens et le partage d'informations. Le PAT de la CC du Pays d'Uzès poursuit les objectifs d'impliquer et intégrer l'ensemble des partenaires, de poursuivre l'action foncière et le soutien aux agriculteurs, de déployer une légumerie et une plateforme logistique, de faire bénéficier des effets du PAT à l'ensemble de la population, de soutenir l'activité agricole locale et de fonder une politique d'éducation alimentaire et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Ces éléments répondent à l'objectif du PADD de faciliter la diversification agricole par la mise en place d'une politique locale de valorisation des productions agricoles.



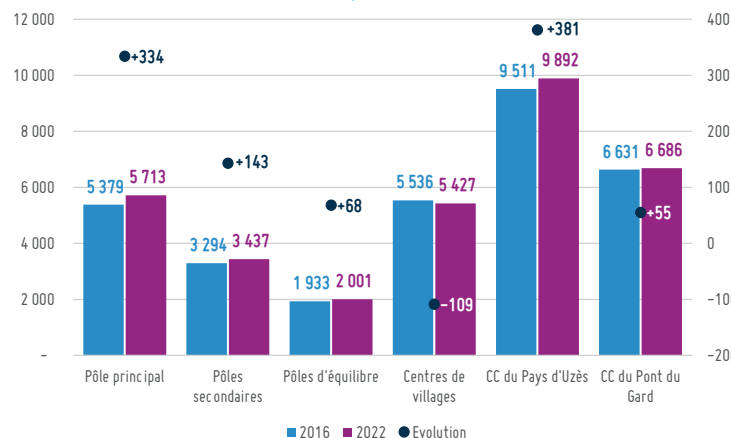
Un dynamisme économique porté par les polarités et le secteur des commerces et services

Une évolution des emplois en accord avec l'armature territoriale

Entre 2016 et 2022, le SCoT a gagné 436 emplois soit une progression de +2,7%. La croissance du nombre d'emplois sur le territoire s'est réalisée de manière proportionnelle à l'armature territoriale. Le pôle principal d'Uzès porte près de 77% des nouveaux emplois du territoire, jouant pleinement son rôle dans l'armature. Il a accueilli +334 emplois entre 2016 et 2022, soit un taux de croissance de +6,2%. Les pôles secondaires ont accueillis +143 emplois et les pôles d'équilibre +68 emplois soit des croissances respectives de 4,3% et 3,5%. Il est cependant à noter que la situation au sein des pôles d'équilibre est assez hétérogène. Saint-Quentin-la-Poterie et Moussac jouent bien un rôle moteur (respectivement +90 emplois et +80 emplois) mais Montaren-et-Saint-Médiars et Montfrin ont perdu des emplois (-50 emplois chacune). Les villages du SCoT, quant-à-eux, enregistrent une baisse des emplois (-109 emplois sur la période). Si au sein de ce niveau d'armature, les communes qui perdent des emplois sont majoritaires certaines enregistrent tout de même des gains significatifs, par exemple Meynes (+66 emplois) ou Castillon-du-Gard (+50 emplois).

Au sein de la CC du Pays d'Uzès la croissance des emplois est majoritairement due aux communes d'Uzès, Saint-Quentin-la-Poterie et Moussac, tandis qu'au sein de la CC du Pont du Gard, la croissance, bien plus faible, est notamment due à Aramon, Meynes et Remoulins.

Évolution du nombre d'emplois entre 2016 et 2022

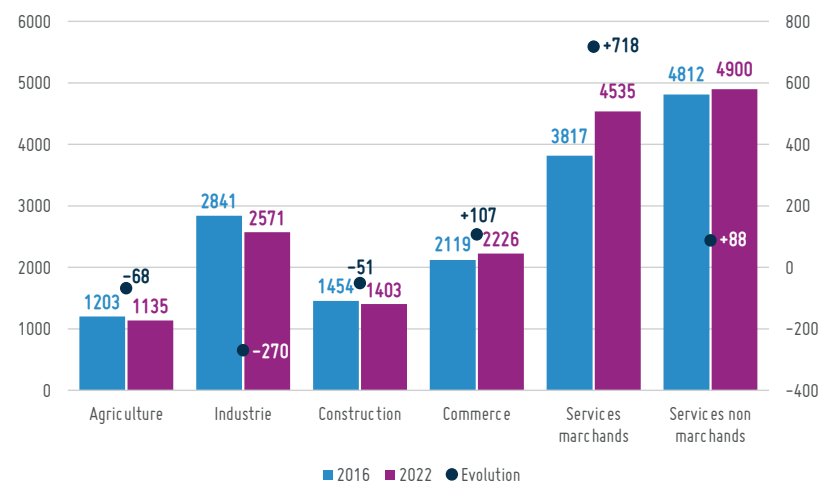


Si les emplois sont en recul, il apparaît toutefois que la création d'entreprises est dynamique. En effet, le solde entre les créations et les radiations révèle une hausse de +877 entreprises entre 2020 et 2024. Toutefois, il s'agit pour la majorité de microentreprises (0 à 4 salariés), ce qui explique que ce dynamisme ne suffit pas à porter l'emploi.

Une tertiarisation progressive des emplois

En 2022, le secteur d'activité le plus représenté au sein du territoire est celui des services non marchands (administration publique, santé, action sociale), suivi de près par celui des services marchands. Entre 2016 et 2022, le secteur des services marchands est le plus dynamique avec un gain de +718 emplois, suivi par le secteur des commerces (+107 emplois) et les services non marchands (+88 emplois). A l'inverse, le secteur industriel est celui qui perd le plus d'emplois (-270 emplois), suivis des secteurs de l'agriculture et de la construction. Ces dynamiques traduisent une tertiarisation progressive de l'économie du territoire, bien que l'emploi lié à l'industrie occupe encore une part significative, représentant 15% des emplois (contre 10,3% à l'échelle du Gard), tout comme celui lié à l'agriculture (6,7% des emplois contre 3,4% à l'échelle du Gard).

Évolution du nombre d'emplois par secteur entre 2016 et 2022

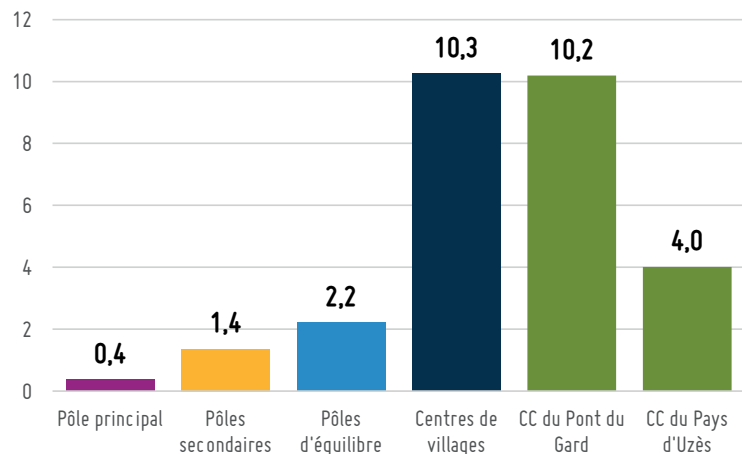


Une consommation dédiée à l'activité qui s'est réalisée à l'inverse de l'armature territoriale

Entre 2015 et 2024, les espaces dédiés à l'activité économique ont connu une croissance de 14 ha à l'échelle du SCoT. L'activité économique s'est en premier lieu développée dans les villages avec notamment la ZA de Lussan, la finalisation de la ZI de Domazan et des activités disséminées. En deuxième lieu, se positionnent les pôles d'équilibre avec des activités diffuses. Il est à noter que le développement de l'activité s'est réalisé de manière inversée par rapport à l'armature : les « centres de villages » ont le plus consommé, tandis que le « pôle principal » a le moins consommé.

Concernant les intercommunalités, c'est la CC du Pont du Gard qui a vu ses surfaces dédiées aux activités économiques augmenter le plus. Il est à noter que la consommation reste très inférieure à ce que prévoyait le SCoT (30 ha pour la CC du Pont du Gard et 20 ha pour celle du Pays d'Uzès).

Localisation de la consommation dédiée à l'activité entre 2015 et 2024



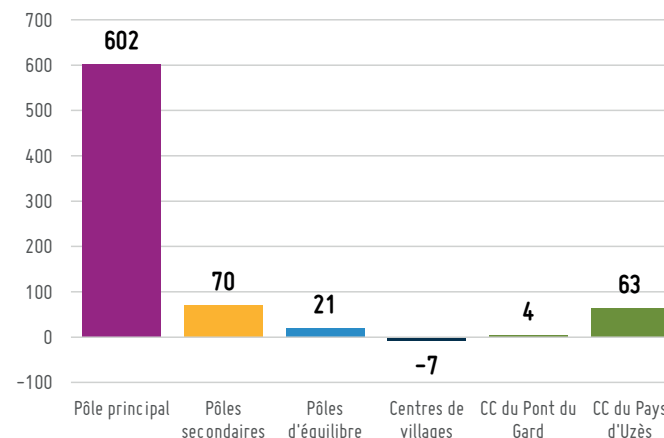
Réalisation : A'U - Source : INSEE 2022, A'U 2024

Une efficacité foncière économique remarquable au sein du pôle principal mais négative dans les villages

Lorsque le nombre de nouveaux emplois est ramené à la consommation d'espaces dédiée à l'activité, il apparaît que la CC du Pays d'Uzès dispose d'une bonne efficacité foncière avec 63 emplois créés par hectare consommé, tandis qu'elle est assez faible au sein de la CC du Pont du Gard (4 emplois créés pour 1 hectare consommé), du fait de l'influence de communes qui ont perdu de nombreux emplois. A l'échelle du SCoT, ce ratio s'établit à 20 emplois nouvellement créés par hectare consommé à vocation d'activité.

Au niveau de l'armature, le pôle principal d'Uzès dispose d'une efficacité foncière économique remarquable, avec 602 emplois créés pour chaque hectare consommé. Les pôles secondaires ont également une bonne efficacité foncière (70 nouveaux emplois/ha consommé) et les pôles d'équilibre sont alignés avec la moyenne à l'échelle du SCoT. Les centres de villages, quant-à-eux, ont une efficacité foncière négative avec 7 emplois perdus par hectare dédié à l'activité consommé. En effet, la majeure partie des communes de ce niveau d'armature perd des emplois. Les surfaces consommées à destination de l'activité l'ont été en large majorité pour du stockage, filière peu pourvoyeuse d'emplois.

Nombre d'emplois créés par hectare consommé par niveau d'armature et par EPCI



Réalisation : A'U - Source : INSEE 2022, A'U 2024

Un dynamisme commercial faible, porté par les petits commerces

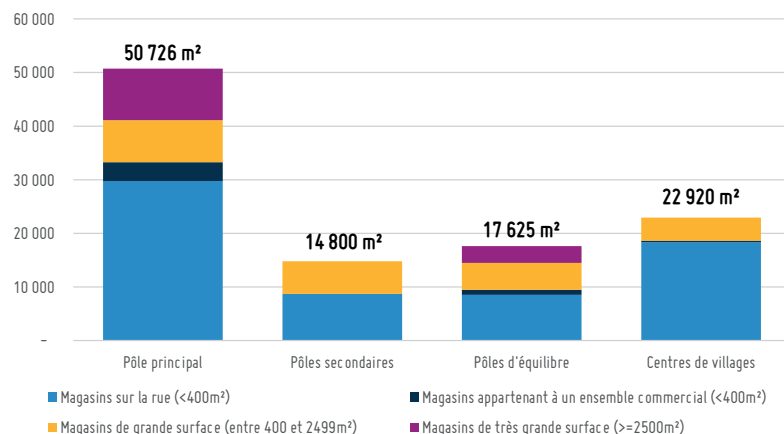
Des surfaces commerciales qui évoluent peu

En 2024, le SCoT Uzège Pont du Gard comptabilise plus de 106 000 m² de surfaces commerciales, essentiellement localisées au sein de la CC du Pays d'Uzès (71%). Par rapport à 2019, les surfaces commerciales du SCoT ont augmenté de +2 250 m². 62% des surfaces commerciales sont représentées par des magasins sur la rue de taille inférieure à 400m², 22% par les grandes surfaces (entre 400 et 2499 m²) et 12% par les très grandes surfaces (>2500m²). Entre 2019 et 2024, on observe une augmentation de la part des magasins inférieurs à 400 m² appartenant à un ensemble commercial (+1 point), contre une baisse de la part des magasins de grande surface (entre 400 et 2500 m²) de -1 point.

A lui seul, le pôle principal d'Uzès représente 48% des surfaces commerciales, contre 14% pour les pôles secondaires, 17% pour les pôles d'équilibre et 22% pour les centres de villages. Entre 2019 et 2024, l'ensemble des niveaux d'armature ont enregistré une croissance très modérée de leurs surfaces commerciales.

Aucun linéaire commercial, prescription des PLU visant à protéger ou à développer la diversité commerciale dans certains secteurs, n'est recensé.

Surfaces commerciales par type et niveau d'armature en 2024

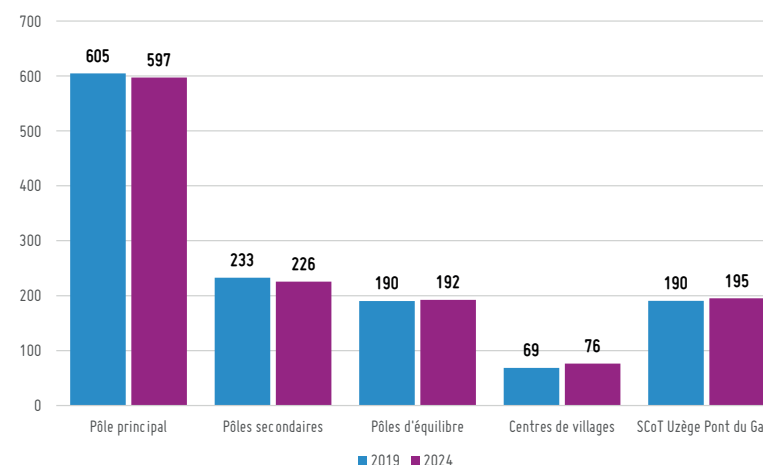


Réalisation : AU - Source : DGFIP Cerema Fichiers fonciers 2024

Un équipement commercial en hausse à l'échelle du SCoT mais en baisse dans les premiers niveaux de polarités

Ramenées au nombre d'habitants, il apparaît que les surfaces commerciales les plus importantes restent localisées sur le pôle principal d'Uzès, avec 597 m² pour 100 habitants, soit un taux d'équipement très significatif. Le niveau de représentation des surfaces commerciales au regard du nombre d'habitants est parfaitement cohérent avec le niveau d'armature : les polarités les plus importantes sont les mieux équipées.

A l'échelle du SCoT, le ratio entre les surfaces commerciales et le nombre d'habitants est en légère augmentation entre 2019 et 2024, mais la situation à l'échelle de l'armature est plus contrastée. En effet, le ratio est en baisse sur le pôle principal, du fait d'un recul des grandes surfaces (entre 400 et 2500 m²). Un recul est également à l'oeuvre sur les pôles secondaires du fait du recul des magasins de proximité (< 400 m²). A l'inverse, les surfaces sont en augmentation au sein des pôles d'équilibre et des villages du fait de la progression des petits commerces (< 400 m²).

Densité commerciale (m²) pour 100 habitants entre 2019 et 2024

Réalisation : AU - Source : DGFIP Cerema Fichiers fonciers 2024

Un dynamisme des projets économiques structurants à l'échelle locale mais des projets stratégiques à rayonnement régional qui peinent à voir le jour

En matière d'activité, le SCoT fléchait plusieurs secteurs de développement sur le territoire. Le constat sur leur réalisation effective est mitigé.

- > Concernant les zones d'intérêt dites stratégiques, la ZAE de Fournès est encore en projet, quelques démarches ont été entamées, elle a notamment été inscrite sur la liste indicative des Projets d'Envergure Régionale (PER) dans le SRADDET Occitanie. La zone d'activité de Sanofi, à caractère innovant en matière de recherche médicale, est toujours au stade de projet. Enfin, la zone en reconversion de l'ancienne centrale électrique sur Aramon a débuté, notamment avec l'abattage de la cheminée et l'installation de parcs photovoltaïques au sol.
- > Deux projets concernant le développement des sites innovants visant à conférer au territoire une dynamique forte en matière de compétitivité étaient fléchés. Ces derniers avaient pour objectif de favoriser à la fois le développement économique mais aussi les coopérations territoriales. Il apparaît que le territoire du PETR n'a plus de nouvelles du projet de Clean Tech Vallée à Aramon depuis plusieurs années. Le projet Agri Sud ouest Innovation à Uzès, quant-à-lui, ne semble pas s'être concrétisé non plus.
- > Concernant les communes fléchées comme des pôles d'économie structurants, ayant vocation à être confortés et développés, l'objectif a été atteint pour les communes d'Uzès, Aramon, Remoulins, Domazan et Lussan qui ont toutes gagnées des emplois. Toutefois, il est non atteint sur la commune de Montaren et Saint-Mediers qui enregistre un recul important de ses emplois.
- > Concernant les zones d'activités économiques structurantes, la majeure partie des secteurs fléchés ont connu un développement ou une densification.
- > Un travail de requalification des zones d'activités était fléché sur Moussac, Baron, Serviers-et-Labaume, Castillon, Saint-Quentin la Poterie, Castillon du Gard, Théziers, Montfrin, Estézargues. A l'heure actuelle, les données ne permettent pas de déterminer finement si ces requalifications ont eu lieu.



La ZA de la Pale à Fournès a été identifiée comme Projet d'Envergure Régionale (PER) sur liste indicative

Cette liste définit les projets encore non matures qui pourront, selon leur avancement, basculer en liste prioritaire lors de la prochaine modification ou révision du SRADDET. Cette inscription permettrait au territoire de ne porter que 40% de la consommation d'espaces induite par le projet, les 60% restant revenant à la Région.

3 Impulser un nouveau rayonnement pour assurer l'attractivité du territoire

Axe 3
➤ Amb. 2

Organiser l'économie touristique et patrimoniale

Une spécialisation des territoires dans l'offre d'hébergement touristique

Le PADD ambitionne de consolider une offre de grande capacité en hébergement touristique autour du Pont du Gard et une offre en hébergement touristique durable sur tout le territoire. Entre 2019 et 2025, l'offre d'hébergements touristiques du PETR Uzège Pont du Gard se maintient globalement, tout en connaissant une recomposition à la fois territoriale et qualitative. Si la capacité d'accueil totale reste relativement stable, la structure de l'offre évolue pour mieux répondre aux nouvelles attentes des visiteurs.

Une stabilité de l'offre de plein air

Le nombre total de campings reste stable (7 établissements), mais leur répartition évolue (gain d'un camping pour la CC du Pont du Gard et perte d'un camping pour le Pays d'Uzès) et les capacités progressent de +9 % (1107 en 2025 contre 1014 en 2019), particulièrement sur le secteur du Pont du Gard (+26%). A l'inverse, les capacités sont en baisse sur le secteur du Pays d'Uzès (-19%). Cette évolution traduit un déplacement progressif de l'offre de plein air vers le sud du territoire. Les campings 4 et 5 étoiles représentent désormais plus de la moitié des emplacements, traduisant une montée en gamme et un positionnement renforcé sur le tourisme familial et nature de qualité. Cette recomposition illustre la complémentarité croissante entre un pôle d'Uzès tourné vers l'authenticité patrimoniale et un pôle du Pont du Gard davantage orienté vers les séjours itinérants et de plein air.

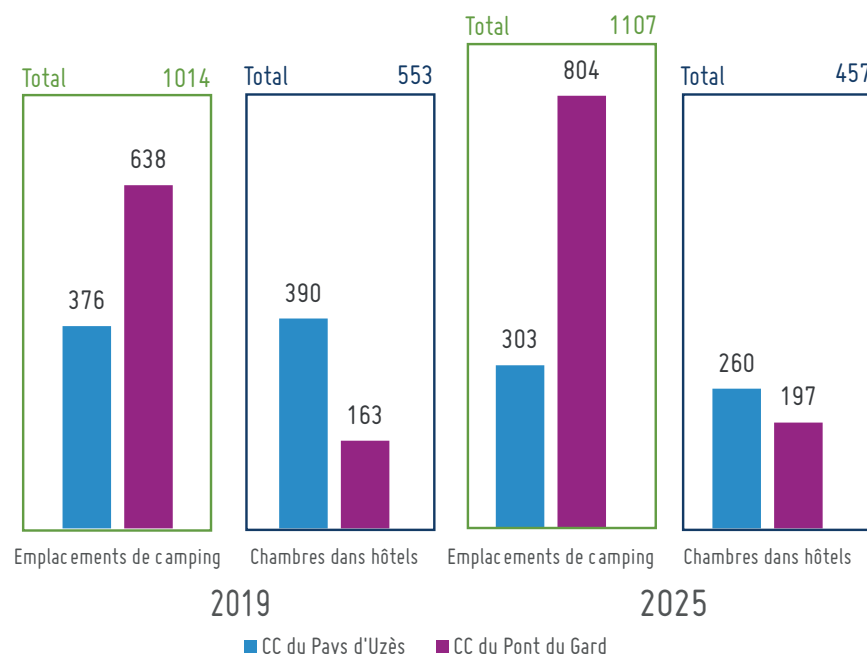
L'hôtellerie en recul, mais plus qualitative

L'hôtellerie traditionnelle recule sensiblement, avec une baisse de 23% du nombre d'établissements et de 17% du nombre de chambres. Ce recul touche les deux intercommunalités, mais s'accompagne d'une montée en gamme marquée : les hôtels non classés disparaissent presque totalement, tandis que les établissements 4 et 5 étoiles progressent fortement, notamment autour d'Uzès. Cette évolution confirme le positionnement du Pays d'Uzès sur un tourisme patrimonial, culturel et haut de gamme, misant sur la qualité de l'accueil et le cadre de séjour.

Un rôle structurant du tourisme dans l'économie locale

Avec une intensité touristique de 75,7 lits pour 100 habitants en 2024, le territoire affirme sa vocation touristique à l'échelle départementale. Ce taux atteint 98,1 dans le Pays d'Uzès, marquant une forte densité liée à la notoriété du pôle patrimonial, contre 46,5 dans la CC du Pont du Gard. Ces niveaux placent le PETR nettement au-dessus des SCoT voisins : l'intensité n'est que de 35,8 sur le Gard Rhodanien, 15 sur le SCoT Bassin de vie d'Avignon, 55,2 sur le Pays des Cévennes et 44,2 sur le SCoT Sud Gard. Ce constat confirme le rôle structurant du tourisme dans l'économie locale et la spécialisation du territoire dans l'accueil et la valorisation de ses patrimoines.

Répartition de l'offre d'hébergement touristique en 2019 et 2025



Réalisation : A'U - Source : INSEE 2022, A'U 2025

Une activité d'hébergement touristique peu créatrice d'emplois salariés

Une stabilité des effectifs salariés dans le secteur de l'hébergement touristique

Entre 2019 et 2024, le secteur de l'hébergement touristique et des autres hébergements de courte durée apparaît stable en effectifs salariés (17 salariés sur les deux périodes), malgré une légère progression du nombre d'établissements (+2 structures, soit +20 %).

Cette évolution traduit une multiplication de petites structures souvent non salariées (gîtes familiaux, chambres d'hôtes, meublés saisonniers), plutôt qu'un développement d'acteurs économiques structurés.

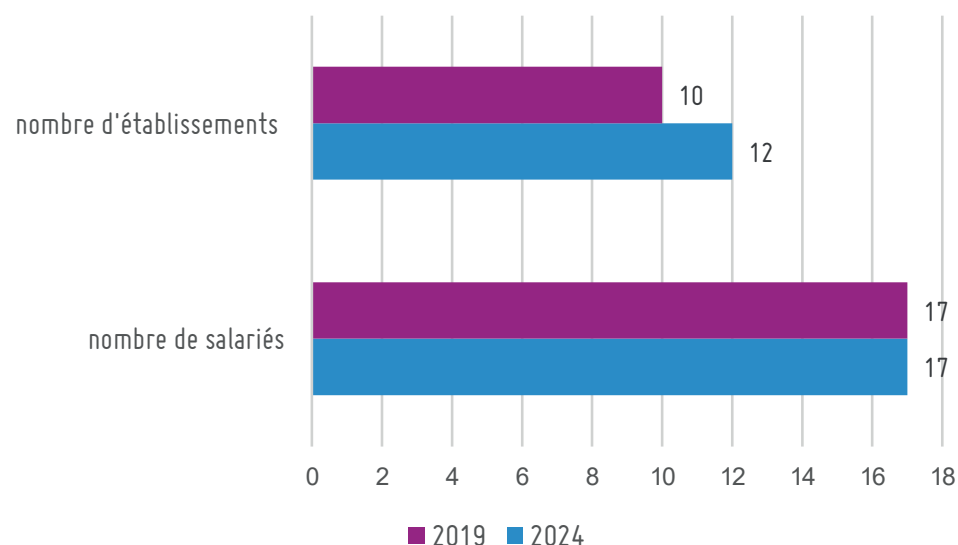
Ce contraste entre la forte dynamique touristique du territoire (hausse globale de la fréquentation) et la faible intensité en emploi salarié illustre un modèle d'économie touristique diffuse, qui semble reposer en partie sur des micro-entreprises, l'auto-entrepreneuriat et la location saisonnière indépendante (plateformes de type Airbnb, Gîtes de France, etc.), peu visibles dans les données analysées (URSSAF). En effet, cette base de données ne couvre que les établissements employeurs (secteur privé) et exclut ainsi une part importante du tissu économique touristique local. Les effectifs faibles observés ne traduisent pas une faiblesse de l'activité touristique en soi, mais plutôt la prépondérance d'un modèle d'accueil non salarié.

Un phénomène Airbnb important

L'étude de l'ADIL apporte des éclairages intéressants sur le phénomène Airbnb et les meublés de tourisme. Le territoire du SCoT est le premier territoire gardois en termes d'implantation de l'activité Airbnb. Son taux d'implantation est de 7,8% en 2023, le second territoire arrivant à un taux de 5,9%.

Si le taux d'implantation de la location Airbnb est remarquablement élevé dans la plupart des communes de l'Uzège, allant jusqu'à près de 20% à La Bastide d'Engras, une géographie de l'activité Airbnb se dessine des deux côtés de la frontière séparant les EPCI du SCoT.

Effectifs salariés et nombre d'établissements dans le secteur hébergement touristique et autre hébergement de courte durée 2019 et 2024



Réalisation : A'U – Source : URSSAF 2019 – 2024 – A'U 2025

Observée à l'échelle intercommunale, la proportion de logements loués à des vacanciers est 2 fois moins forte dans la Communauté de Communes du Pont du Gard (5%) que dans celle du Pays d'Uzès (10%) où au moins 1 logement sur 10 est un meublé de tourisme.

Une stabilité du parc de résidences secondaires

En 2016, 14,5% (4460) du parc de logements est composé de résidences secondaires contre 15% (4908) en 2022. Ce taux est relativement important au regard des SCoT environnants, bien qu'il se situe dans la moyenne régionale (15,2%).

3 Impulser un nouveau rayonnement pour assurer l'attractivité du territoire

Axe 3
➤ Amb. 2

Organiser l'économie touristique et patrimoniale

Un patrimoine valorisé

Un patrimoine protégé stable

Entre 2019 et 2024, aucun nouveau site inscrit ou classé n'a été créé sur le territoire de l'Uzège Pont du Gard. Le seul élément d'évolution notable concerne l'approbation du Site patrimonial remarquable (SPR) d'Uzès le 16 septembre 2020, venant actualiser et formaliser un dispositif de protection préexistant depuis 1978, ainsi que l'adoption du Plan de Sauvegarde de Mise en valeur (PSMV) approuvé le 20 janvier 2020. Aucun périmètre de protection supplémentaire n'a été instauré sur la période. Il est néanmoins à noter la mise en place d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département sur le parcours de l'aqueduc romain. Cette stabilité du cadre patrimonial traduit une maturité du dispositif de protection, mais elle n'a pas directement généré de nouveaux leviers de développement touristique. Pour autant, le maintien et la valorisation du patrimoine protégé, notamment à Uzès et au Pont du Gard, continuent de contribuer à l'attractivité du territoire, en consolidant une image de destination culturelle et patrimoniale de qualité. L'évolution récente témoigne moins d'une dynamique d'extension des protections que d'un travail d'entretien, de mise en cohérence et de valorisation du patrimoine existant, participant à la consolidation d'un tourisme fondé sur l'authenticité et la qualité du cadre architectural et paysager.

Le Pont du Gard labellisé Grand Site de France en 2020, non renouvelé en 2024

Le Pont du Gard, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1985 était également labellisé Grand Site de France depuis 2004, sur un périmètre de 165 hectares au cœur d'un espace naturel composé de paysages méditerranéens et de garrigue intimement liés au monument. Ce label est un encouragement à poursuivre les actions menées sur l'entretien du site et un accueil des visiteurs à la hauteur des lieux. L'objectif était également de renforcer l'ancrage territorial de la gestion du site afin de permettre une gestion concertée du paysage, des espaces naturels et des accès. Le site n'est plus labellisé depuis 2024 et n'a pas demandé son renouvellement.

La destination Pays d'Uzès Pont du Gard lauréate du Green Destinations Awards

La démarche Green Destinations (fondation internationale créée en 2014) est portée par une certification reconnue par le Conseil Mondial du Tourisme Durable (Global Sustainable Tourism Council – GSTC), la plus haute instance internationale en matière de tourisme durable. Le Congrès international Green Destinations a consacré les démarches exemplaires de 10 destinations d'Occitanie engagées dans la transition durable. La destination Pays d'Uzès Pont du Gard a reçu en 2025 la distinction ARGENT.

Arcades (arches) du pont-aqueduc romain (monument antique) dans la commune de Vers-Pont-du-Gard - Pont du Gard



Source : France Voyage photos



Une fréquentation touristique dynamique

Deux nouveaux sites créés

Depuis 2019, deux nouveaux sites touristiques ont été créés. Il s'agit du Musée du Castor, à Collias et de l'acrobranche Air de Nature, à Saint-Quentin la Poterie.

La Maison du castor est un espace d'accueil original dédié au castor et à la rivière Gardon, dont l'inauguration s'est réalisée en août 2021. Elle comprend un espace ludo-pédagogique, un espace détente et un théâtre de verdure. Pour ceux qui le souhaitent, des visites guidées sont proposées sur le site ou à proximité dans les espaces naturels qu'offre l'écrin des gorges du Gardon. Le musée est géré par le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon. De son côté, l'acrobranche Air Nature a été inauguré en juillet 2020 et a accueilli près de 9 500 visiteurs en 2024.

Ces ouvertures récentes témoignent de la capacité du territoire à se diversifier, en attirant de nouveaux publics sur des formats plus complémentaires du patrimoine emblématique.

Une fréquentation touristique globalement dynamique, mais contrastée selon les sites

Entre 2019 et 2024, la fréquentation touristique dans l'Uzège et le Pont du Gard se maintient dans une dynamique globalement positive, portée par la vitalité des grands sites et la montée en puissance de l'offre patrimoniale de proximité. Toutefois, les tendances révèlent des contrastes selon la nature des équipements, témoignant d'une mutation douce du tourisme local, entre culture, nature et loisirs.

Des pôles majeurs toujours attractifs

Le Pont du Gard reste sans surprise le moteur touristique du territoire, avec une fréquentation en hausse de +8,8% (923 000 visiteurs en 2024 contre 848 187 en 2019). Ce site emblématique, soutenu par une politique d'animation et de valorisation constante, concentre toujours une part essentielle de la fréquentation régionale.

À Uzès, le Jardin médiéval enregistre une progression significative de +21,7%, passant de 16 425 à 20 000 visiteurs, tandis que le Musée Georges Borias voit sa fréquentation bondir de +44 % (de 3 508 à 5 052 visiteurs). Ces évolutions traduisent un renouvellement de l'intérêt pour les offres patrimoniales et culturelles, notamment celles qui valorisent l'histoire locale. La réouverture et la montée en puissance du Palais de l'ancien évêché (15 800 visiteurs en 2024) confirment cette dynamique culturelle, portée par la mise en réseau des musées et équipements d'Uzès.

Une offre de loisirs en léger recul

À l'inverse, certains sites orientés vers les loisirs de plein air connaissent une érosion de leur fréquentation. Le Musée du Bonbon Haribo recule légèrement de -3% (200 000 à 194 000 visiteurs), tandis que le Parc aquatique de la Bouscarasse enregistre une baisse plus marquée de -19% (57 080 à 46 180 visiteurs). Toutefois, il semble que la fréquentation liée à l'offre de loisirs en canoë soit en progression.

Progression de la fréquentation touristique des principaux sites du SCoT Uzège Pont du Gard entre 2019 et 2024

	Fréquentation 2019	Fréquentation 2024	Variation
Musée du Bonbon Haribo	200 000	194 000	-3%
Le Jardin Médiéval d'Uzès	16 425	20 000	21,8%
Palais de l'ancien évêché	NR	15 800	-
Musée Georges Borias	3 508	5 052	44%
Parc aquatique de la Bouscarasse	57 080	46 180	-19%
Pont du Gard	848 187	923 000	8,8%



Des initiatives locales qui favorisent une alimentation de qualité

- > Une agriculture biologique en plein essor (hausse des surfaces de +73%)
- > Deux Projets Alimentaires Territoriaux
- > Progression des circuits-courts

Un dynamisme économique porté par les polarités

- > Un pôle principal qui joue bien son rôle, en accueillant de nombreux nouveaux emplois et avec un excellent niveau d'efficacité foncière
- > Des secteurs liés aux services et aux commerces en développement
- > Un dynamisme des pôles économiques et des zones d'activités structurantes

Des surfaces commerciales stables

- > Un niveau d'équipement commercial corrélé au niveau d'armature
- > Un dynamisme commercial modéré, porté par les petits commerces



Une tendance à la polarisation de l'agriculture

- > Un recul des exploitations, notamment des plus petites
- > Des surfaces agricoles en baisse, notamment du fait du recul des espaces dédiés aux estives

Une résidentialisation progressive des villages

- > Les villages continuent d'accueillir de la population mais perdent des emplois, traduisant une dynamique de résidentialisation de ces territoires
- > Une efficacité foncière économique négative dans les villages : des espaces sont consommés à vocation d'activité mais les emplois reculent

Des secteurs primaires et secondaires en recul

- > Les secteurs de l'industrie et de l'agriculture perdent des emplois

Une difficulté de rayonnement à l'échelle du grand territoire

- > Des projets stratégiques à rayonnement régional qui peinent à voir le jour



Une montée en gamme de l'offre d'hébergement touristique

- > Une structure de l'offre qui évolue pour répondre aux nouvelles attentes des visiteurs
- > Une spécialisation / complémentarité entre les deux CC : un pôle nature et familial sur la CC du Pont du Gard, un pôle plus patrimonial, culturel et haut de gamme sur le Pays d'Uzès

Un rôle structurant du tourisme

- > Un indicateur d'attractivité touristique élevé : 75,7 lits pour 100 habitants

Une fréquentation touristique dynamique

- > Sur les pôles majeurs emblématiques

Une consolidation de l'image touristique

- > Un travail de mise en cohérence et de valorisation du patrimoine existant



Une fréquentation des sites en baisse

- > Sur les pôles de loisirs



Le SCoT Uzège Pont du Gard impulse un nouveau rayonnement pour assurer l'attractivité de son territoire en développant les emplois dans les polarités, en maintenant son tissu commercial, en favorisant une alimentation de qualité et en consolidant son secteur touristique. Toutefois, certains points faibles demeurent, notamment avec une difficulté à sortir des projets économiques rayonnants à l'échelle du grand territoire, une résidentialisation progressive des villages et des tendances lourdes qui pèsent sur les secteurs agricoles et industriels.



Aligné avec les objectifs /
En bonne voie



À ajuster
partiellement



À ajuster

	N° de l'objectif du PADD		
AXE 1 : ASSURER UN DÉVELOPPEMENT VERTUEUX ET DURABLE	1.1	Participer à la lutte contre les changements climatiques	
	1.2	Définir l'armature paysagère comme support d'attractivité	
	1.3	Préserver et mettre en réseau les espaces naturels et agricoles	
	1.4	S'engager dans une urbanisation durable et économe en prenant en compte le risque	
AXE 2 : PRIVILÉGIER LA SOLIDARITÉ ET LA PROXIMITÉ TERRITORIALE	2.1	Construire une armature territoriale équilibrée	
	2.2	Diversifier l'offre de logements pour pérenniser le dynamisme démographique	
	2.3	Répondre aux besoins de mobilité et de communication	
AXE 3 : IMPULSER UN NOUVEAU RAYONNEMENT POUR ASSURER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	3.1	Dynamiser l'économie locale	
	3.2	Organiser l'économie touristique et patrimoniale	
	3.3	Valoriser pleinement le positionnement stratégique de l'Uzège Pont du Gard	-

Glossaire

AEP / Alimentation en Eau Potable

AGRESTE / Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'Agriculture

AOP / Appellation d'Origine Protégée

CC / Communauté de Communes

DPE / Diagnostic de Performance Énergétique

ENR / Énergies Renouvelables

EBC / Espace Boisé Classé

EPCI / Établissement Public de Coopération Intercommunale

IGP / Indication Géographique Protégée

INSEE / Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Natura 2000 / Réseau écologique européen de sites naturels protégés

OCSOL / Base d'Occupation du Sol

ORCEO / Observatoire Régional de la Construction, de l'Énergie et de l'Occupation des sols

PAT / Projet Alimentaire Territorial

PEM / Pôle d'Échanges Multimodal

PCAET / Plan Climat Air Énergie Territorial

PLU / Plan Local d'Urbanisme

RGA / Recensement Général Agricole

SAU / Surface Agricole Utile

SDAGE / Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

TC / Transport en Commun

TVB / Trame Verte et Bleue

ZNIEFF / Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

ZAP / Zone Agricole Protégée

Carol DE COSTER
Directrice
PETR Uzège Pont du Gard
04 66 22 05 07
direction@petr-uzège-pontdugard.fr

Tatiana POPOFF
Chargée de missions Planification
et environnement
04 66 29 22 41
tatiana.popoff@audrna.com

Crédits / Réalisation A'U sauf mention contraire - Novembre 2025

